

Royaume du Maroc

**Secrétariat d'Etat auprès du Ministre
de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur,
de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle**

**STRATEGIE
D'ALPHABETISATION
ET D'EDUCATION NON
FORMELLE**

Juillet 2004

« L'analphabétisme qui sévit à une large échelle, constitue une source de profonde préoccupation, en ce sens qu'un Marocain sur deux est touché par ce phénomène qui étend son voile obscur sur plus de douze millions de Marocains, particulièrement parmi les femmes, sans pour autant épargner les enfants. En effet, un enfant sur trois ne sait ni lire ni écrire, de sorte que deux millions d'enfants de moins de quinze ans n'ont pas la possibilité d'accéder à la scolarisation. Ce phénomène agit d'ailleurs comme une sonnette d'alarme révélant l'acuité du déficit enregistré dans le domaine social et l'ampleur de l'effort qui devra être fourni pour rattraper les occasions manquées pour notre pays et notre économie nationale. »

*Message de S.M. Le Roi Mohammed VI, à l'occasion du lancement de la campagne nationale « Massirat Ennour »
13 Octobre 2003.*

"Nous invitons tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse du gouvernement, d'organismes publics, de collectivités locales, de société civile, de secteur privé ou de médias, à faire preuve d'une mobilisation et d'une coordination accrues, pour améliorer la situation de l'enfance, dans le cadre d'un plan intégré pour la deuxième décennie. Il leur appartient de mobiliser tous les moyens nécessaires pour en assurer la mise en œuvre et prodiguer à l'enfant une éducation qui favorise son développement et son épanouissement, et le rende apte à se prendre en charge, à contribuer à l'édification de sa société et à se réaliser pleinement comme citoyen à part entière. Encore faut-il vaincre les entraves qui s'y opposent, en l'occurrence la pauvreté, la marginalisation, l'analphabétisme et les maladies dangereuses et contagieuses... Ceci vaut, en particulier pour les enfants en situation précaire."

Lettre royale adressée à la nation lors du Congrès national des droits de l'enfant. Dixième édition.

24/5/2004

SOMMAIRE

SOMMAIRE

1- Contexte de la stratégie	6
1.1 Contexte général	7
1.2 Constats	9
2- Cadre conceptuel de la Stratégie	17
2.1 l'alphabétisation : De l'approche curative à l'approche citoyenne	20
2.2 Définitions	21
3. Genèse et Bilan des Campagnes Nationales d'Alphabétisation et des programmes d'éducation non formelle	27
3.1 Dans le domaine de l'alphabétisation	28
3.2 Dans le domaine de l'éducation non formelle	34
4- Missions du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle	42
5- Fondements de la stratégie d'alphabétisation et d'Education Non Formelle	46
6- Principes de la stratégie d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle	50
7- Objectifs de la stratégie d'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle	53
7.1 Objectifs qualitatifs	54
7.2 Objectifs quantitatifs	55
8- Champs d'intervention de la stratégie d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle	56
8.1 Alphabétisation et post-alphabétisation	57
8.2 Education non formelle	59
8.3 Population cible	60

9- Mise en œuvre de la stratégie d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle	63
9.1 Programmes d'intervention	64
9.2 Démarche et outils méthodologiques	77
9.3 Structures et ressources humaines intervenantes	97
9.4 Mesures d'accompagnement	99
9.5 Sources de financement	107
9.6 communication	109
9.7 Suivi, évaluation et réajustement	110
Annexes	115

1- Contexte de la stratégie d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle

1.1 Contexte général

Il est établi de façon universelle que le niveau d'alphabétisation et d'éducation de la société a des incidences importantes sur le développement économique des pays et sur les conditions sociales des populations.

Ainsi, l'investissement en capital humain est une nécessité incontournable pour permettre à la population de participer à l'effort du développement et de tirer la croissance économique. Pour ce faire, il doit viser l'accroissement soutenu de la créativité, de la productivité et du revenu durable.

Dans ce cadre, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture n'est pas seulement une question d'instruction et une fin en soi, mais une phase indispensable du processus l'intégration des individus dans leur environnement socio-économique et de la consolidation du processus démocratique entamé par le Maroc.

Cet apprentissage a des retombées positives aux niveaux politique, social et économique ainsi que culturel.

- **Au niveau politique :**

Dans le cadre de la consolidation du processus démocratique, le Maroc a opté pour des choix engageant l'Etat tant au niveau national qu'international à relever les défis relatifs à la promotion de la société et de la dignité du citoyen:

- *L'instauration de l'Etat de Droit*

Cette instauration se traduit par la constitution de 1996 qui a exprimé l'attachement de l'Etat marocain aux droits de l'homme. Les efforts déployés dans ce domaine ont été consolidés par des mesures législatives nationales et par la ratification de plusieurs conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

- *Le projet social moderniste*

Ce choix se manifeste par la construction d'une société qui se base sur son attachement à ses fondements culturels, civilisationnels, religieux et historiques, se caractérisant par une vision moderniste

qui renforce la pratique d'une citoyenneté active et ouverte en vue de consolider la participation, l'expression, le dialogue, la tolérance et la paix, etc...

- *La bonne gouvernance*

Ce choix se base sur l'adoption des principes fondateurs de la bonne gouvernance dont on trouve essentiellement : l'optimisation de l'emploi des ressources, la transparence, la consolidation de la déconcentration et de la décentralisation en vue de réaliser l'approche de proximité, l'adoption de la logique de résultats, etc.

- **Au niveau social :** la maîtrise de la poussée démographique, de la mortalité maternelle et infantile, de la santé et de l'instruction des enfants reste largement conditionnée par le niveau d'éducation et d'alphabétisation de la société, en général, et celui des femmes et jeunes filles en particulier.
- **Au niveau économique :** le contexte économique actuel du Maroc se caractérise par la globalisation des échanges et une compétitivité de plus en plus accrue entre les économies. Cet environnement nouveau impose à l'économie marocaine d'une manière générale, et à l'entreprise particulièrement, une mise à niveau qui passe tout d'abord par l'amélioration des compétences des ressources humaines.
- **Au niveau culturel :** Face à une mondialisation multiforme, il est impératif de se prémunir contre une acculturation et la perte de l'identité. L'éducation non formelle des jeunes et l'alphabétisation des adultes doivent contribuer à:
 - Revaloriser, sauvegarder et développer le patrimoine culturel;
 - faire de la culture une donnée dynamique intégrant les aspects positifs du passé avec ceux du devenir.

Ces choix mettent le Maroc devant des défis à relever et parmi lesquels l'éducation des enfants en situation d'exclusion et de marginalisation ainsi que l'alphabétisation des adultes sont incontournables.

1.2. Constats

Deux types de constats sont à relever :

- Le premier concerne l'analphabétisme en général et touche l'ensemble de la population âgée de 10 ans et plus ;
- Le second se rapporte plus particulièrement à la non scolarisation et à la descolarisation de la population âgée de 9 ans à 15 ans.

2.1 Constat concernant l'analphabétisme en général :

Contrairement aux autres indicateurs relatifs à l'éducation, le taux d'analphabétisme permet d'évaluer les efforts du système éducatif dans son ensemble : instruction formelle et instruction non formelle. Cet indicateur est pris en considération également dans le calcul de l'Indicateur de Développement Humain.

Le lien existant entre le taux d'analphabétisme des pays et leur niveau de développement économique et social a fait l'objet de plusieurs rapports et recherches dans le monde.

Les rapports du PNUD sur le développement humain soulignent la relation existante entre le niveau éducatif des populations et le développement. En effet, l'Indicateur de Développement Humain, qui est utilisé comme critère de classement des pays n'est qu'une combinaison des indicateurs de longévité (espérance de vie à la naissance), du savoir (taux d'alphabétisation des adultes et taux de scolarisation toutes catégories confondues) et du niveau de vie (PIB par habitant).

Dans ce cadre, le rapport du PNUD de 2002 a placé le Maroc à la 123^{ème} place, largement devancé par d'autres pays similaires comme la Jordanie à la 99^{ème} place, la Tunisie à la 97^{ème} place et la Turquie à la 85^{ème} place.

En comparant les composantes de l'indicateur de l'IDH entre ces pays, il ressort que les écarts enregistrés reviennent au fait que ces pays ont des niveaux beaucoup plus élevés d'alphabétisation des

adultes. Ils varient, selon ce rapport, de 48,9% au Maroc à 89,7% en Jordanie, 71% en Tunisie et 85,1% en Turquie.

Sur un autre volet, le niveau d'analphabétisme des populations adultes influe, à un degré significatif, sur le niveau de la pauvreté. Des recherches réalisées dans ce domaine¹, ont évalué l'effet de la généralisation d'un niveau éducatif primaire de la population sur la diminution de la pauvreté à 10%.

Au Maroc, les résultats des recensements et des enquêtes réalisés depuis l'indépendance montrent que le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus a été en régression soutenue. Il a été de 87% en 1960 et a été estimé en 1998² à 48%, soit une baisse globale de 39 points en 38 ans.

Cependant, en raison de la poussée démographique qu'a connu le Maroc durant cette période (taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1982 et 1994 de 2,1%) et des effets négatifs de la non généralisation de la scolarisation, le nombre d'analphabètes n'a pas cessé d'augmenter comme l'indique le tableau en annexe n°1 et atteint actuellement près de 11 millions de personnes.

Cette tendance a été accompagnée par la persistance d'importantes inégalités entre les deux sexes, les tranches d'âge, les milieux de résidence, les régions et les secteurs d'activités économiques.

➔ *Inégalités selon le genre :*

Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages en 1998, le taux d'analphabétisme s'élève à 61,9% chez les femmes contre 33,8% chez les hommes. Ces taux étaient respectivement en 1994³ de 67,4% et 41,4%. Durant la période 1994-1998, le taux d'analphabétisme masculin a baissé de 18% alors que celui des femmes n'a chuté que de 8%. Cet état témoigne de la situation précaire de la femme et de la fille dans le domaine de l'éducation en général.

¹ Les chercheurs CURTIN et NELSON ; année : 1999.

² Enquête Nationale sur les Niveaux de vie des Ménages 1998/1999 ; Direction de la Statistique.

³ Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1994.

Le niveau élevé de l'analphabétisme des femmes influence également la fécondité. Une enquête réalisée par le Ministère de la Santé en 1997, a conclu que le nombre moyen d'enfants chez les femmes sans aucun niveau éducatif est égal à 6,7. Ce nombre diminue en fonction de l'accroissement du niveau éducatif, 4,9 pour un niveau de cycle fondamental, 3,4 pour un niveau secondaire et 2,5 chez les femmes ayant un niveau supérieur.

→ Inégalités selon les tranches d'âge :

Si le taux d'analphabétisme a connu une baisse sensible chez les enfants âgés de 10 à 18 ans, puisqu'il a baissé de 38% en 1994 à 29% en 1998 (soit une diminution de 9 points), ce taux demeure encore élevé chez les populations âgées de 15 ans et plus et atteint 52,4%.

Ce taux est de 35,7% auprès de la population âgée de 15 à 24 ans, de 43,5% chez les personnes âgées de 15 à 44 ans et de 77,7% chez les personnes âgées de 45 ans et plus.

En terme de concentration des effectifs des analphabètes selon les grandes tranches d'âge, il ressort du tableau en annexe n°2, que 57% des populations analphabètes sont âgées de 15 à 44 ans, soit un effectif de près de 6 millions de personnes. Une telle situation a nécessairement des répercussions négatives sur le processus de développement économique et social du pays.

→ Analphabétisme de la population active :

Le taux d'analphabétisme de la population active est estimé en 1998 à 51,9 %, marquant ainsi une baisse de 4,2 % par rapport à son niveau en 1995⁴ (il a été de 54,2%).

Si l'on analyse le taux d'analphabétisme de la population active selon le statut professionnel, on constate qu'il s'élève à 44,6% pour

⁴ Enquête Emploi ; Direction de la Statistique

les salariés, à 37,7% pour les employeurs et à 63,8% pour les indépendants.

Le secteur d'activité agricole demeure le plus touché avec un taux de 75,4%, contre 45,3% et 30,4% respectivement pour les secteurs secondaire et tertiaire.

Le taux d'analphabétisme de la population active cache les mêmes disparités que son niveau national entre les deux sexes. Les femmes actives sont analphabètes dans 70,8% des cas, notamment celles réellement occupées dans le secteur agricole avec un taux de 92,4%, contre 40,6% pour les hommes actifs.

→ *Analphabétisme et inégalités régionales :*

Les inégalités entre les régions en matière d'analphabétisme s'expliquent en grande partie par les facteurs suivants :

- La concentration démographique dans les régions, et particulièrement des populations rurales ;
- Les efforts déployés antérieurement en matière de scolarisation des enfants.

A l'état actuel, les seules données disponibles sur l'analphabétisme dans les régions, sont celles du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1994. Une vue d'ensemble de ces résultats, comme l'indique le tableau en annexe n°3, démontre que le taux d'analphabétisme varie de 30,9% observé dans la région du Grand Casablanca à 67,1% enregistré dans les régions de Marrakech –Tensift-Al Haouz et de Taza-AlHoceima-Taounate. Ces deux dernière régions ainsi que les régions de Doukala-Abda, Tadla-Azilal et Souss-Massa-Drâa, qui se caractérisent par une forte concentration rurale arrivent en tête des régions avec des taux d'analphabétisme supérieurs à 60%.

La deuxième constatation relative au lien avec l'analphabétisme et les efforts antérieurs en scolarisation des enfants nous conduit à déduire que les régions ayant les taux d'analphabétisme les plus élevés, sont les mêmes régions qui ont eu des taux de non

scolarisation des enfants les plus élevés. Ce dernier facteur s'explique à son tour par le degré de l'urbanisation. En 1994⁵ par exemple, le taux de non scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans varie de 52,6% dans la région de Marrakech-Tensift-AlHaouz à 11% dans la région du Grand Casablanca.

➔ *Analphabétisme et vulnérabilité à la pauvreté :*

La vulnérabilité à la pauvreté des ménages est fortement corrélée avec l'aptitude du chef de ménage à lire, à écrire et par conséquent, à assurer la scolarisation de leurs enfants.

En effet, il ressort des études réalisées en la matière⁶ que le taux d'analphabétisme s'élève à 66,5% pour les chefs de ménages défavorisés, à 61,1% pour les chefs de ménages moyens et seulement à 16,6% pour les chefs de ménages aisés. L'observation de cet indicateur selon le sexe démontre que 89,5% des femmes chefs de ménages sont analphabètes contre 61,5% pour les hommes.

Le niveau de l'analphabétisme diminue au fur et à mesure que le niveau de vie augmente. Le taux d'analphabétisme s'élève à 30% chez 20% de la population la plus favorisée, alors qu'il se situe à 67,4% chez 20% de la population la plus démunie⁷.

2.2 Constat concernant la non scolarisation et à la descolarisation :

Malgré les efforts déployés par tous, aujourd'hui 1 500 000 enfants âgés de 9 à 15 ans n'ont toujours pas accès à l'éducation: ils n'ont jamais été à l'école ou l'ont quittée avant la fin de la scolarité obligatoire.

En dépit des résultats très importants obtenus dans l'augmentation du taux de scolarisation en éducation formelle, globalement, le taux de non-scolarisation de cette tranche d'âge reste très élevé. Si au début des années 90, il était de 51% (donc seulement 49% étaient à

⁵ Recensement Général de la Population et de l'Habitat ; Année : 1994

⁶ Population vulnérables : profil socio-démographique et répartition spatiale ; CERED 1997

⁷ Enquête Nationale sur les Niveaux de vie des Ménages ; Direction de la Statistique ; Année : 1998/1999

l'école) il est passé actuellement à 32% de cette tranche d'âge. En d'autres termes, **1 enfant sur 3 âgé de 9 à 15 ans se trouve en dehors de l'école.**

Cette population présente beaucoup **d'inégalité des chances** en éducation:

- selon le genre:

les **filles** constituent **58.4%** de l'ensemble des enfants non scolarisés.

Chez les filles, ce taux est passé de 60% en 1990 à 39% avec une diminution de 21 points de pourcentage, soit 2,7 points annuellement ; par contre, chez les garçons, il est passé de 42% à 26% avec une diminution de 16 points de pourcentage soit 2 points annuels. Mais les taux de non scolarisation et de déscolarisation restent élevés et leur décroissance très lente.

- selon la tranche d'âge

Si les enfants de **9 à 11 ans** ne représentent plus que **23,8%** de cette sous catégorie, par contre, **76.2%** de la population des **12-15 ans** sont encore non scolarisés ou déscolarisés, soit les **3/4 (!)** de la population des non scolarisés.

On peut remarquer à ce sujet que les résultats de l'éducation formelle ont eu un impact très fort sur les 9-11 ans.

- selon le milieu de résidence

80 % des enfants non scolarisés ou déscolarisés sont du **milieu rural** contre 20 % des enfants dans le milieu urbain et péri-urbain ; **38,6 %** de l'ensemble des **filles du milieu rural** sont non scolarisées ou déscolarisées contre 26,5 % de l'ensemble des garçons du milieu rural sont non scolarisés.

- selon la région

La non scolarisation et la déscolarisation ne touche pas avec la même intensité les régions. **55,7%** de l'**effectif global** des non

scolarisés sont concentrés dans 5 régions sur les 16 que compte le Maroc. Il s'agit de : Marrakech Tansift (13,9%), Tanger Tétouan (11,1%), Taza Al Hoceima Taounate avec (10,9%), Souss Massa Draa (10%) et Doukkala Abda (9,8%).

- travail des enfants

D'après une étude de l'UNICEF, le nombre d'enfants en activité, au niveau national, est évalué à environ **600.000 filles et garçons**.

Cette situation montre, si besoin est, l'importance du déficit social et le manque à gagner pour l'économie du Maroc. Elle entrave le développement du pays et des populations.

Ce sont les raisons pour lesquelles l'Etat marocain a toujours classé l'alphabétisation et l'éducation non formelle comme **l'une des priorités nationales**.

Tout d'abord, il y eut les directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans les messages adressés au peuple Marocain. Plus particulièrement, dans le message du 13 octobre 2003, à l'occasion du lancement de la campagne de la lutte contre l'analphabétisme sous le signe « **Massirat Ennour** »(**Marche vers la lumière**), Sa Majesté le Roi a réaffirmé la priorité et l'intérêt éminent qu'Il accorde au développement humain :

«... C'est pourquoi, nous avons placé la réforme du système de l'éducation et de la formation au premier rang des priorités de la décennie actuelle, accordant à la généralisation de l'enseignement et à l'éradication de l'analphabétisme une place de premier plan dans la Charte Nationale de l'Education et de la Formation.».

Sa Majesté le Roi a également, souligné que *«... l'éradication de l'analphabétisme ne doit pas être : l'œuvre de la seule action dont le gouvernement assume la responsabilité, mais requiert une mobilisation générale. ».*

De même, la charte Nationale de l'Education et de la Formation considère l'alphabétisation et l'éducation non formelle comme une **obligation sociale de l'Etat**.

Par ailleurs, dans la déclaration de politique générale présentée en novembre 2002, successivement devant les deux assemblées du parlement, le Gouvernement, conscient de la gravité de cet handicap social, a fait figurer la lutte contre l'analphabétisme et la réinsertion scolaire ou professionnelle des jeunes, non scolarisés ou victimes des déperditions scolaires, au rang des priorités nationales.

C'est dans ce sens qu'un Secrétariat d'Etat, chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, a été mis en place.

2- Cadre conceptuel de la Stratégie

L'alphabétisation et l'éducation non formelle ne sont qu'un élément spécifique de l'éducation pour tous qui, elle-même, fait partie du système général d'éducation et de formation.

Il est communément admis aujourd'hui que la conjugaison des efforts déployés par l'Etat, pour généraliser l'enseignement fondamental et éliminer l'analphabétisme, ont des retombées positives sur l'amélioration de la qualité de l'éducation, et l'éradication de l'analphabétisme à la source.

L'analphabétisme des adultes et la non scolarisation des enfants sont des phénomènes complexes, ils touchent, en général, les populations les plus défavorisées, allant souvent de pair avec la pauvreté. Les taux les plus élevés se trouvent dans les zones rurales, les zones les plus enclavées et les zones périphériques des grandes villes.

Ils touchent les couches les plus vulnérables de la société telles que les enfants et les adultes marginalisés, les femmes, qui souffrent, les jeunes chômeurs, les populations nomades et les travailleurs migrants et leurs familles. En bref, tous ceux dont l'accès au monde de l'écrit est encore un rêve.

Ces différents groupes, privés de leur droit à l'éducation sont aussi les plus exposés à d'autres facteurs qui leur sont imposés à savoir le maintien à la pauvreté, à l'isolement et l'exclusion sociale.

Eu égard à cette problématique, l'alphabétisation et l'éducation non formelle constituent **une priorité nationale, une responsabilité partagée** entre toutes les composantes de la société que ce soit l'Etat, la société politique ou civile.

De même l'alphabétisation et l'éducation non formelle sont un instrument incontournable de la modernisation car l'évolution de l'environnement social est conditionnée par la manière dont la société prévoit l'investissement dans le capital humain et la mise en valeur de la ressource humaine.

Par ailleurs, l'alphabétisation des adultes et l'éducation non formelle pour les enfants et les jeunes deviennent donc plus qu'un droit, ils sont la clé pour l'avenir. Ils sont à la fois la conséquence d'une citoyenneté active et la condition d'une pleine et entière participation à la vie de la société. Il s'agit d'un concept propre à contribuer fortement à l'instauration d'un développement durable, à la promotion de la démocratie, de la justice, de l'équité entre les sexes et du développement scientifique, social et économique, ainsi qu'à l'édification d'un monde qui préférera le dialogue et une culture de la paix, de coexistence et de tolérance.

Elles ont beaucoup évolué et concernent toute la société. Les exigences nouvelles de la société et du monde du travail suscitent des attentes qui obligent les individus à renouveler sans cesse leurs connaissances et compétences tout au long de leur vie. Aussi sont-elles devenues des impératifs dans la vie courante comme dans la vie professionnelle.

Au cœur de cette évolution, le rôle de l'Etat demeure essentiel s'agissant de garantir le droit à l'éducation pour tous, notamment pour les couches sociales les plus défavorisées, de définir les grandes lignes de la politique éducative en matière de l'alphabétisation et l'éducation non formelle et de l'émergence de partenariats plus larges au sein de la société civile.

De même le gouvernement et les partenaires sociaux doivent se concerter pour prendre les mesures nécessaires pour éradiquer l'analphabétisme pur et l'analphabétisme fonctionnel à l'intérieur du tissu productif, et de permettre aux salariés analphabètes d'exprimer leurs besoins et leur aspiration en matière de formation de base . car existe ailleurs

Au sein du gouvernement, aussi bien l'éducation non formelle que l'alphabétisation ne sont pas une affaire du secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation, uniquement, mais tous les départements gouvernementaux doivent œuvrer à sa promotion.

De leur côté les employeurs, les syndicats, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les régions, les

associations professionnelles, les individus doivent participer aux efforts de l'alphabétisation des adultes et d'éducation d'enfants et de créer toutes les opportunités nécessaires à la réussite de cette opération d'ordre nationale.

L'alphabétisation des adultes, conçue comme l'acquisition des connaissances et compétences de base dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution, est un droit fondamental de la personne.

Cette conception remet en cause les pratiques actuelles, dans la mesure où elle exige de l'innovation et davantage de créativité et de flexibilité. Il faudrait aborder les questions de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle par de nouvelles approches dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie.

Quant au champ d'action il doit s'ouvrir à la diversité des sites, des acteurs, des instances responsables, des contextes sociaux et culturels.

2.1. l'alphabétisation : De l'approche curative à l'approche citoyenne

L'alphabétisation s'est inscrite dans une représentation qui associe une thématique principalement sanitaire (la lutte contre l'analphabétisme comme la lutte contre la tuberculose). Dans cette perspective la lecture, l'écriture et le calcul sont des fonctions de base des individus. Les analphabètes souffrent donc d'une carence personnelle, à laquelle seules des opérations adaptées, peuvent y remédier.

Le modèle curatif peut conduire à adopter des modes d'action inappropriés, notamment parce qu'il néglige les aspects identitaires et écologiques, liés à l'intégration dans un environnement, des conduites de lecture et d'écriture.

L'approche citoyenne situe l'alphabétisation comme un enjeu de citoyenneté, c'est-à-dire collectif et politique.

Dans cette perspective, celui qu'on qualifie d'analphabète n'est pas un handicapé cognitif ou social qu'il s'agit de guérir ou de redresser. C'est un citoyen parmi les autres, qui doit et souhaite prendre sa place dans la vie .

Il y va de l'intérêt de l'individu concerné, mais tout autant de celui de la collectivité, la communauté a besoin du citoyen tout autant que l'inverse. Ce n'est pas seulement à « son bien » que l'analphabète est invité à se former, mais dans l'intérêt de la collectivité, c'est un enjeu d'intégration. Et ce n'est seulement pas une question d'intérêts, mais aussi d'identité individuelle et collective.

Une alphabétisation s'inscrivant dans une perspective citoyenne se distingue principalement par :

- L'apprentissage n'est plus un lieu coupé du monde social ;
- L'apprenant n'a plus le statut d'un objet d'apprentissage mais plutôt un acteur ;
- L'acquisition de la lecture et l'écriture ne sont plus appréhendées uniquement dans leur dimension individuelle mais comme des enjeux collectifs, qui renvoient à l'unité de la communauté.

2.2. Définitions

2.2.1. Alphabétisation

En 1958, l'Unesco a défini l'**analphabète** comme une personne incapable de lire et d'écrire ; **en le comprenant**, un exposé simple et bref de faits **en rapport avec sa vie quotidienne**. Cette définition est reprise en 1992 comme suit : « une personne capable seulement de lire et écrire des lettres et des chiffres et son nom doit être considéré comme analphabète, de même qu'une personne qui ne peut lire et écrire qu'une expression rituelle apprise par cœur ».

Bien que, pour beaucoup, *analphabétisme et illettrisme* soient synonymes, certains pays industrialisés définissent, comme illettrés, des personnes qui ont appris à lire et à écrire mais ont plus ou moins perdu leurs acquis et, en tous cas, ne savent pas en faire usage dans les activités de leur vie quotidienne ; définition qui se rapproche de celle de l'analphabétisme fonctionnel, adoptée en 1978 par la Conférence générale de l'Unesco et qui considérait comme **fonctionnellement analphabète**, une personne incapable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, à écrire et calculer en vue de son propre développement et de celui de la communauté.

Selon la déclaration de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes organisée par l'Unesco à Hamburg en 1997, **La formation continue** est considérée comme un processus qui dure toute la vie, a pour objectif de développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés, de les mettre mieux en mesure de faire face aux transformations qui affectent l'économie, la culture et la société dans son ensemble, et de promouvoir la coexistence, la tolérance ainsi qu'une participation éclairée et créative des citoyens à la vie de la collectivité, bref, de permettre aux individus et aux communautés de prendre leur sort et celui de la société en main pour pouvoir relever les défis de l'avenir. Il est indispensable que les démarches adoptées en matière d'éducation des adultes soit fondé sur l'héritage, la culture, les valeurs et les vécus antérieurs des intéressés et qu'elles soient conduites de manière à faciliter et à stimuler la participation active et l'expression des citoyens.

L'éducation ou la formation des adultes est l'ensemble des processus d'apprentissage, formelles ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles, ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et ceux de la société.

2.2.2. Education non formelle

Comme le soulignent Carron et Hill⁸ (1991, p.26; 30), à l'origine, le développement de l'éducation non formelle était dû, pour une grande partie, à une approche visant à répondre aux demandes des groupes qui, pour plusieurs raisons, n'ont pas pu bénéficier pleinement du système d'éducation formelle. Graduellement, la valeur intrinsèque des programmes d'éducation non formelle a été reconnue. Les planificateurs scolaires ont réalisé qu'ils ne peuvent plus répondre à la large variété de besoins en éducation et qu'étant donné la grande organisation bureaucratique, les écoles ont une capacité limitée pour répondre rapidement aux changements technologiques et aux nouvelles demandes.

2.2.2.1. Qu'est ce que l'éducation non formelle?

L'éducation non formelle n'est pas un concept tout à fait nouveau. Avant les années 70, "l'éducation non formelle" n'était pas répandue mais avait accumulé un nombre relativement élevé de biographies générales et d'études de cas. Ce concept est passé par plusieurs significations de plus en plus larges, correspondant au développement de cette éducation comme une alternative positive du système scolaire.

Au départ, l'expression "Education non formelle " était aussi utilisée pour "éducation des adultes", "éducation en dehors de l'école", "éducation continue", "éducation tout au long de la vie ", "éducation non conventionnelle", (The International Encyclopedia of Education, p.94).

Par la suite, elle a été définie comme "toute activité d'éducation organisée et systématique, exécutée à l'extérieur du cadre du système scolaire formel pour fournir un type d'apprentissage choisi, à des sous groupes particuliers de la population (La Belle, (1986, cité dans The International Encyclopedia of Education, p.127).

⁸ CARRON, Gabriel ; CARR-HILL, Roy A.

Non Formal education : Information and Planning issues .- Paris : International Institute for Educational Planning (UNESCO) , 1991.- 77 p.

Pour Legendre (1988, p. 216), il s'agit de "toute activité éducative structurée et organisée dans un cadre non scolaire".

Dernièrement, d'après l'étude réalisée par Carron et Hill⁹ (1991, p.20) sur des expériences menées dans différents pays, "les activités de l'éducation non formelle sont décrites en référence à ce qui n'est pas donné dans le système scolaire. 'Non Formelle' est simplement un moyen de désigner ces activités en dehors du contrôle et de la régulation du système scolaire bureaucratique".

D'après ce qui précède, c'est la définition de La Belle, (citée dans The International Encyclopedia of Education, p. 94) qui est retenue car elle traduit le mieux les idées forces de ce programme, à savoir l'organisation, la structuration, la systématisation et l'adaptation au public cible, le déroulement en dehors du cadre scolaire même si, dans certains cas, les activités se passent dans des écoles.

2.2.2.2. Education non formelle et éducation formelle

Ainsi, l'éducation non formelle est considérée par les uns comme un "antonyme" de l'éducation formelle, cette dernière désignant "toute activité éducative se déroulant dans un cadre scolaire" (Legendre, 1988, p. 215).

Pour les autres, les deux types d'éducation ont plutôt des rôles complémentaires. "L'éducation formelle peut être caractérisée par des cours d'apprentissage à plein temps intentionnellement organisés avec une durée et un programme, réguliers et fixés, structurés hiérarchiquement avec des successions chronologiques de niveaux et de grades, des exigences d'admission, une inscription formelle, adressés principalement à la population de 5 à 25 ans inscrite dans des institutions d'éducation et utilisant une organisation pédagogique prédéterminée, des contenus, des méthodes et des matériels d'enseignement d'apprentissage" (The International Encyclopedia of Education, p. 2364).

9

Quant à l'éducation non formelle, elle "produit une éducation de qualité dans un cadre présentant une alternative différente de la classe traditionnelle" (Childhope, 1996, p.116) et elle permet de répondre aux besoins en éducation d'une clientèle que l'éducation formelle ne permet pas de satisfaire.

Le champ le plus important de cette éducation est composé des programmes qui remplacent la scolarisation à plein temps. "L'objectif de ces programmes est d'offrir une deuxième chance à ceux qui, pour plusieurs raisons, ne peuvent pas bénéficier du système scolaire normal au moment fixé.

Cependant, il est difficile de tracer une frontière étanche entre l'éducation non formelle et l'éducation formelle. D'après Carron et Hill (1991, p. 22), les études des expériences menées dans plusieurs pays (Hongrie, Québec, Argentine) ont montré que le système d'éducation formelle a tendance à "absorber " les innovations du secteur de l'éducation non formelle comme une partie du curriculum standard.

2.2.2.4. Différentes formes d'éducation non formelle

L'éducation non formelle existe aujourd'hui sous une diversité de formes qui dépendent de la large variété de groupes de population cible à qui elle s'adresse, des agences et des institutions qui l'organisent. *The International Encyclopedia of Education* présente plusieurs formes sans prétendre fournir une liste exhaustive:

- les programmes d'alphabétisation ou d'éducation des adultes;
- les programmes d'éducation pour les enfants et les jeunes qui sont en dehors de l'école ;
- les programmes de promotion du développement du monde rural ;
- les programmes de l'enseignement supérieur non formel ;
- les activités de culture générale et de loisir ;
- les activités d'éducation religieuse ;
- les activités de formation pour améliorer les habiletés linguistiques et les capacités de communication ;
- les activités de formation dans le secteur de la production industrielle et du service commercial.

Il est évident que, comme pour toute classification, il n'existe pas de séparation étanche entre ces formes d'éducation non formelle. Par exemple, des activités de culture générale et de loisir peuvent figurer dans des programmes d'alphabétisation ou d'éducation pour les enfants.

Le programme du Secrétariat d'Etat se place particulièrement dans les deux premières formes tout en y intégrant des activités relevant d'autres formes qui permettent de mieux répondre aux attentes et aux objectifs attendus.

Ainsi, l'éducation non formelle est un concept large, permettant l'adaptation de l'éducation aux différentes catégories de la population cible indépendamment de l'âge ainsi que l'implication de plusieurs institutions gouvernementales et non gouvernementales. C'est pour ces raisons de flexibilité, d'implication de plusieurs institutions et intervenants qu'il est le plus adéquat pour répondre à la problématique de la non scolarisation ou la descolarisation.

**3. Genèse et Bilan
des Campagnes Nationales d'Alphabétisation
et des programmes d'éducation non formelle**

3.1. Dans le domaine de l'alphabétisation

3.1.1. Les campagnes nationales d'alphabétisation :

- **La Première campagne nationale d'alphabétisation (de masses) a été lancée** par Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V en 1956. Cette campagne a touché 1 millions de citoyens et citoyennes.
- La deuxième campagne nationale a été lancée en 1957, et a touché 2 millions de personnes.
- Parallèlement à ces deux campagnes, un journal destiné aux néo-alphabètes a été publié sous le titre « Manar Al-Maghrib ».
- En 1980, un service d'alphabétisation des adultes a été créé au sein du Ministère de l'Artisanat et des Affaires Sociales.
- En 1990, Feu sa Majesté le Roi Hassan II a adressé au peuple marocain un appel à l'occasion de la célébration de l'année internationale d'alphabétisation incitant toutes les composantes de la nation à participer à la lutte contre l'analphabétisme. Depuis cette date, une campagne nationale d'alphabétisation est organisée chaque année et concerne toutes les catégories de la population âgée de 15 ans et plus.
- En 1991, le service central d'alphabétisation a été érigé en division.
- En 1997, une Direction de la Lutte Contre l'Analphabétisme a été créée au sein du Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales.
- La parution de la Charte Nationale d'Education et de Formation.
- La création de l'Agence pour le Développement Social pour le développement d'action dans le milieu rural.
- La création du Fonds de Solidarité et, plus particulièrement : la Fondation Mohamed V (juillet 1999) pour une action de promotion économique et sociale en milieu rural et périurbain et le Fonds

Hassan II pour le développement économique et social.

- En 2002, un Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle a été créé auprès du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

3.1.2. Organisation de la Campagne Nationale d'alphabétisation :

Période 1990-1998 :

- Elle débutait le 1^{er} octobre de chaque année et durait 9 mois à raison de 4 h 30 min par semaine répartis en 3 séances.
- Elle comprenait deux niveaux : une phase de base où sont dispensés les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul et une phase complémentaire destinée aux personnes ayant passé avec succès la phase de base.
- Elle comprenait 2 programmes seulement :
 - + Le programme général ;
 - + Le programme des opérateurs publics.

3.1.3 Bilans Annuels de la campagne nationale d'alphabétisation :

Cette campagne touchait annuellement environ 100.000 bénéficiaires, moyennant une enveloppe budgétaire de 7 millions de dirhams et se caractérisait par un taux de déperdition de 70% et un taux d'efficacité de 2%.

Cette situation s'explique par les insuffisances suivantes :

Sur le plan des programmes :

- Ils étaient monolithiques, s'adressent à toute la population sans tenir compte des spécificités, des attentes et des caractéristiques (sexe, âge, milieu...) de chaque population cible.

- Ils véhiculaient une alphabétisation générale, calquée sur les concepts scolaires ou l'alphabétisation des enfants ;
- Ils ne tenaient pas compte des acquis professionnels et cognitifs des apprenants adultes, et restaient à cet égard, déconnectés par rapport à leur vie quotidienne et à leur environnement ;
- Ils ne traitaient pas de mécanismes de création d'activités génératrices de revenus et d'exercice de métiers. Ils étaient conçus pour être un moyen entre autres de lutte contre la pauvreté.

Sur le plan pédagogique :

En plus du fait que le contenu des programmes était calqué sur la scolarisation des enfants, les instituteurs qui assument la responsabilité de l'encadrement dans la campagne, restaient prisonniers d'une pédagogie des enfants, non adaptée aux adultes.

Le manque de formation, dans le domaine de l'andragogie des alphabétiseurs rendait la communication, avec les bénéficiaires très difficile, d'où un rejet de la situation d'apprentissage.

Sur le plan organisationnel :

- La durée du cycle d'alphabétisation était longue (deux années réparties en deux phases). Le rythme de l'alphabétisation restait fortement lié au rythme scolaire, sans tenir compte des spécificités du milieu, notamment rural, de la disponibilité des bénéficiaires et de leurs occupations ;

C'est dans ce cadre et dès 1998, qu'une nouvelle approche a été conçue et mise en place. Cette approche avait pour but, de procéder à une réforme général du système d'alphabétisation pour le rendre plus attractif et fonctionnel et de mobiliser le maximum de partenaires sociaux. Pour ce fait, il a été procédé à la :

- Réforme pédagogique :

- La conception et élaboration de programmes d'alphabétisation axés sur les métiers et les activités génératrices de revenus et adaptés aux besoins spécifiques de chaque population cible ;
- L'adoption de techniques andragogiques et la formation de formateurs ;
- La réaménagement du cycle d'alphabétisation et sa déconnexion du rythme scolaire.

- Mobilisation des différents opérateurs :

- **L'entreprise :** Donner la priorité au développement des compétences de base des salariés afin d'accompagner l'entreprise marocaine dans sa mise à niveau ;

- La société civile :

- Mobilisation de la société civile (ONG, collectivités locales, etc.) et renforcement de leurs capacités d'intervention dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme.
- Développement du professionnalisme du tissu associatif dans le domaine de la formation de base et le développement social local.

- Opérateurs publics :

- Consolidation des capacités des secteurs publics dans le domaine de l'alphabétisation ;

- Mobilisation et utilisation des infrastructures et des ressources humaines de ces secteurs.

Les résultats :

La mise en exécution de cette nouvelle approche et des plans d'action qui en découlent ont permis d'atteindre les résultats suivants :

Au niveau pédagogique :

- la mise en place, au niveau du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle, d'une cellule d'ingénierie d'alphabétisation ;
- la réduction du cycle d'alphabétisation de 2 ans à un programme d'alphabétisation d'une masse horaire de 200 heures adaptables aux spécificités et aux préoccupations de chaque population cible ;
- l'élaboration d'un nouveau programme pédagogique fonctionnel (manuel). Ce programme est composé, d'une part, d'un tronc commun pour l'ensemble des populations, qui consiste en l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul et d'autre part, d'un manuel spécifique à chaque groupe cible de population qui véhicule un savoir, un savoir faire et un savoir être centrés sur les intérêts et les activités exercées par les bénéficiaires ;
- l'élaboration d'un guide de formateurs et l'organisation de sessions de formation au profit des formateurs relevant des secteurs privé, public et associatif ;
- l'élaboration et l'administration de tests de positionnement pour mesurer les connaissances et les acquis des bénéficiaires.

Au niveau organisationnel :

- l'introduction d'une culture d'objectifs et d'évaluation au niveau de l'alphabétisation communautaire (programme général d'alphabétisation menée en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale).

- L'instauration d'un système de partenariat conventionnel, qui a permis aujourd'hui de conclure plus de 247 conventions avec différents opérateurs, relevant des secteurs public, privé et associatif,
- L'adoption d'un nouveau système de suivi et d'évaluation aux niveaux central, régional et local par l'élaboration d'instruments de suivi, la constitution de commissions de suivi et d'évaluation mixtes centrales et locales avec les opérateurs concernés, et la formation en la matière des agents locaux.

Cette nouvelle approche et les mesures prises ont permis également d'améliorer quantitativement et qualitativement les rendements des programmes d'alphabétisation, ainsi :

- Le taux de déperdition est passé de 70% avant 1998 à 20% en 2001/2002
- Le taux de rendement du système est passé de 16% avant 1998 à 64% en 2001/2002.

Partant de ce constat et des résultats encourageants enregistrés suite à cette nouvelle vision, le Gouvernement de SM le Roi s'est fixé pour objectif d'accélérer le rythme des réalisations en matière d'alphabétisation afin d'atteindre les objectifs fixés par la Charte Nationale d'éducation et de Formation et d'améliorer les indicateurs du développement humain du Maroc.

Ainsi, les pouvoirs publics ont augmenté les ressources humaines et financières affectées aux programmes d'alphabétisation (7 millions de dirhams en 1997 à 88 millions en 2004) et ont renforcé le système de partenariat avec tous les intervenants à l'échelle nationale et régionale.

C'est dans ce cadre, qu'un vaste programme d'alphabétisation de masse « Massirat Ennour » a été lancé le 27 mai 2003 par Monsieur le Premier Ministre pour toucher 1.000.000 de bénéficiaires par le biais du renforcement et de l'élargissement des quatre programmes adoptés à savoir :

- | | |
|---|---------|
| - Le programme général : | 570.000 |
| - Le programme des opérateurs publics : | 146.000 |
| - Le programme des associations : | 269.000 |
| - Le programmes des entreprises : | 15.000 |

A ce jour, 736.760 personnes ont été inscrits dans les programmes susmentionnés, ce total est réparti comme suit :

- Le programme général : 413.544
- Le programme des opérateurs publics : 89.924
- Le programme des associations : 231.292
- Le programmes des entreprises : 2.000

3.2. Dans le Domaine de l'Education Non Formelle

3.2.1. Avènement de l'Education non formelle

En ce qui concerne l'éducation non formelle, depuis l'indépendance, le Maroc n'a pas cessé de déployer des efforts pour la généralisation de l'enseignement. En 1956 le taux de scolarisation en enseignement primaire était de 16,4%, il est passé en 1962 à 54%.

Malgré ces efforts, le phénomène de non scolarisation et de déscolarisation est resté assez important comme le montre le tableau suivant relativement aux enfants de 9-15 ans, pour la période 1992-93 à 1996-1997.

Tableau 1 : Taux de non scolarisation et de déscolarisation (population de 9 à 15 ans)

Années	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97
Filles	60%	57%	53%	52%	50%
Garçons	42%	39%	35%	33%	32%
F + G	51%	48%	44%	42%	41%

Ces données appellent les remarques suivantes :

- Globalement, le taux de non-scolarisation de cette tranche d'âge reste très élevé. Au début des années 90, il était de 51%, donc seulement 49% étaient à

l'école. Par la suite, il est passé de 51% à 41%, presque les deux-cinquième de la population sont encore en dehors de l'école.

Pendant cette période, il a connu une diminution de 10 points de pourcentage soit 2 points en moyenne annuellement. Cette diminution est due essentiellement aux efforts déployés dans le cadre de la généralisation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans. D'une année à une autre, la diminution du taux de non-scolarisation était inégale (de 4 points entre 93/94 et 94/95, contre 1 point entre 95/96 et 96/97);

- Chez les filles, ce taux est passé de 60% à 50% avec une diminution du même nombre de 10 points.
- Chez les garçons, le taux est passé de 42% à 32% avec la même diminution que celle enregistrée chez les filles.

Si les taux de diminution sont identiques pour les filles et les garçons, les pourcentages annuels sont très discriminants pour les filles chez qui ils sont plus élevés. Ces résultats démontrent, qu'aucun effort n'a été fait en faveur de ces dernières dans le cadre du principe de l'égalité des chances.

Cependant, pour l'ensemble de ces enfants, les taux de non-scolarisation et de déscolarisation restent élevés et leur décroissance très lente. Devant l'ampleur de ce phénomène, une volonté politique a permis de mettre en place l'éducation non formelle pour s'attaquer en profondeur à la non-scolarisation des jeunes, de contribuer à la généralisation de l'enseignement et à l'éradication de l'analphabétisme à la source.

3.2.2. Développement de l'Education Non Formelle

L'éducation non formelle, lancée par le Ministère de l'Education Nationale, s'est développée selon un processus scientifique à 3 phases.

La première (95-96 et 96-97) a consisté en l'expérimentation d'actions d'alphabétisation en collaboration avec des organisations non gouvernementales. Ces expériences, en nombre limité, ont concerné:

- des enfants et des jeunes sans occupation, ne fréquentant pas l'école;
- des filles travaillant dans deux usines à Salé;
- des adultes, parents.

Les résultats de l'ensemble des actions ont été encourageants pour tous les bénéficiaires ainsi que pour les dirigeants des deux usines qui ont constaté moins d'absentéisme et un meilleur rendement.

Cette réussite a permis de développer une deuxième phase (Mai 97 à Janvier 98) du processus, celle d'un programme d'éducation non formelle mis en application à partir du mois de Mai 1997¹⁰. Il vise une population plus large, principalement les jeunes âgés de 8 à 16 ans qui n'ont pas accédé à l'école ou qui l'ont quittée avant de terminer la scolarisation obligatoire, sans négliger les adultes. Il repose sur une approche différente de celle de l'expérimentation où, entre autres:

- la collaboration des Organisations Non Gouvernementales a évolué vers une relation de partenariat,
- le détachement des instituteurs pour travailler dans ce cadre est remplacé par l'emploi des jeunes diplômés sans travail.

Dans une 3^{ème} phase, le ministère de l'Education Nationale a créé une direction d'éducation non formelle dans son organigramme à partir de Février 1998. Vu le rôle que peut jouer l'éducation non formelle dans l'atteinte des objectifs de « l'éducation pour tous » de « la généralisation de l'enseignement » et de la « lutte contre l'analphabétisme », le ministère a renforcé l'institutionnalisation de cette éducation. Elle présente un cadre plus adéquat et une alternative

¹⁰ Ce programme a été mis en application après avoir eu l'approbation du gouvernement et l'accord de Monsieur le Premier Ministre dans la lettre qu'il a adressée à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale le 6 janvier 1997.

à la scolarisation à plein temps, qui n'a pas pu toucher ou retenir une importante population, pour diverses raisons.

3.2.3. Réalisations

Relativement au domaine de l'Education Non Formelle, de Mai 1997 à Juin 2004, des réalisations ont été obtenues dans différents volets :

Au niveau des bénéficiaires : cette éducation a touché 141525 enfants et jeunes dont 65,3% de filles (41 346 en situation de travail, 1708 enfants des centres de sauvegarde, 1503 enfants de la rue).

Au niveau des curricula et du matériel didactique :

- Trois curricula ont été élaborés (jeunes filles rurales 14-16 ans, enfants de l'artisanat, enfants à insérer/réinsérer à l'école) ;
- Des guides pédagogiques adressés aux éducateurs (guides d'accompagnement des curricula élaborés, un guide pédagogique sur les droits de l'enfant).

Au niveau de la formation : la formation a touché plusieurs intervenants :

- Des formateurs d'éducateurs (254) ;
- Des éducateurs (1035) ;
- Des superviseurs administratifs (183) ;
- Des responsables d'associations (44).

Au niveau de la recherche : durant cette période, des études et enquêtes ont été réalisées :

- Etude sur la typologie des enfants non scolarisés ou déscolarisés,
- Enquête de diagnostic sur les contraintes entravant le cycle d'insertion scolaire,
- Etude sur l'évaluation de l'E.N.F,
- Etudes sur l'analyse des besoins en éducation de différentes catégories d'enfants.

Au niveau du Partenariat : des conventions de partenariat ont été signées avec :

- Des départements gouvernementaux (4) concernés par la population cible de l'éducation non formelle,
- Des associations (42) nationales, régionales et locales.

Au niveau du financement : les réalisations précédentes ont été obtenues grâce aux budgets de l'Etat (principalement pour les subventions octroyées aux associations partenaires) et à la contribution de la coopération internationale (principalement pour le volet pédagogique : curricula, formation et recherche).

On ce qui concerne les budgets alloués, le Tableau suivant indique ces budgets depuis le lancement de l'éducation non formelle jusqu'à 2004 :

Année budgétaire	Montant (en dh)
1997/1998	8 000 000
1998/1999	17 848 000
1999/2000	20 373 520
1999/2000	20 373 520
2 ème semestre	10 092 920
2001	20 528 777
2002	20 513 820
2003	19 000 000
2004	19 000 000

On ce qui concerne la coopération, aussi bien multilatérale que bilatérale, ont contribué aux réalisations précédentes, à des degrés différents :

L'UNICEF, l'UNESCO, la Banque mondiale, le FNUAP, l'ISESCO, IPEC, La Belgique (Wallonie – Bruxelles/APEFE), la France, les USA (département du travail).

3.3. Contraintes

Les réalisations en matière d’alphabétisation et d’éducation non formelle, bien que significatives, restent insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Cette situation s’explique par la conjugaison de plusieurs facteurs exogènes et endogènes.

Les facteurs exogènes sont attribués à :

- la faible rétention jusqu’à la fin de l’enseignement fondamental et la faible couverture des campagnes en collèges et internats ;
- la faible coordination entre les différents départements engagés dans ce secteur due au souci pour chacun d’eux de garder ses prérogatives ;
- la participation très modeste du secteur privé à l’effort de scolarisation, et à l’environnement défavorable pour le développement de l’enseignement en milieu rural ;
- l’insuffisance de l’outil statistique par rapport à la complexité du phénomène d’analphabétisme ;
- la faiblesse d’analyses qualitatives qui partent du vécu, des besoins et des aspirations des populations analphabètes ;
- le nombre insuffisant d’études permettant d’identifier les besoins et les attentes en éducation des enfants 9-15 ans en partant de leur vécu ;
- les moyens économiques, souvent très modestes, de certaines familles, n’aident pas à faire face aux dépenses de scolarisation de leurs enfants, ce qui entraîne une déscolarisation de ces enfants avant d’achever les cycles de l’enseignement obligatoire .

Les facteurs endogènes sont attribués à :

- l'organe administratif chargé de la planification et de la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation est incapable, dans sa forme actuelle, et par ses modestes moyens financiers et humains de donner à ces programmes l'envergure nécessaire eu égard à l'importance et l'ampleur de l'analphabétisme.
- **les moyens financiers** : Les budgets alloués à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle restent en deçà des besoins réels eu égard à l'ampleur du problème. Cela se ressent avec plus d'acuité au niveau local où le manque de moyens empêche la réalisation d'une décentralisation effective et efficiente ;
- **l'appui institutionnel** : la modeste implication des autorités et des collectivités locales a privé les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle du soutien considérable que ces institutions auraient pu apporté au niveau de la sensibilisation, de la mobilisation, du financement et de l'encadrement ;
- **la coordination** : le manque de communication et la difficulté de pouvoir travailler en équipes pluri-départementales, réunissant tous les intervenants, pour des raisons réelles de coordination a pesé lourdement sur l'efficacité des programmes ;
- **les ressources humaines** : les compétences locales à charge des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle restent insuffisamment formées et peu expérimentées en matière de gestion, de suivi et d'évaluation de projet d'envergure ;
- **le corps enseignant** : la difficulté à maintenir la stabilité des formateurs, formé exclusivement d'instituteurs, à cause des mouvements du personnel et des déperditions ; ceci empêche l'accumulation de l'expérience avec tout ce que cela entraîne comme perte d'efficacité et de moyens financiers liés à la formation des nouveaux arrivants ;

- **La post-alphabétisation :** l'absence quasi-totale de programmes de post-alphabétisation pour éviter l'analphabétisme de retour et rendre les programmes plus attractifs ;
- **Les passerelles et l'insertion :** L'absence de textes réglementaires organisant les passerelles et l'insertion dans le système formel et celui de la formation professionnelle.

Cette situation, ainsi que les problèmes qui lui sont sous-jacents, nécessite de la part de tous une remise en question de la politique et des méthodes poursuivies afin de combattre l'analphabétisme chez les adultes et la non scolarisation des enfants et des jeunes et de trouver des solutions adéquates dans le cadre d'une stratégie nationale.

**4- Missions du
Secrétariat d'Etat Chargé de
l'Alphabétisation et de l'Education Non
Formelle**

«... Partant de notre souci de traiter, pour le vaincre, le phénomène de l'analphabétisme, nous lui avons consacré, au niveau gouvernemental, un secrétariat d'Etat qui s'atèle à l'élaboration d'une stratégie aux fins de combattre et d'éradiquer progressivement ce fléau qui empêche le Maroc de gagner les paris, ceux de s'inscrire dans le monde de la connaissance et de la communication, et rend la moitié de ses habitants tels des détenus qui croupissent dans l'ignorance et l'illettrisme. ».

**Message de S.M. le Roi Mohammed VI,
du 13 octobre 2003**

Le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle a été créé le 7 novembre 2002 . Il inscrit son action dans le cadre des nouvelles orientations de la politique éducative et sociale visant le développement humain. Il a pour missions de :

- élaborer et mettre en œuvre la stratégie du gouvernement en matière d'alphabétisation des adultes et d'éducation non formelle pour les enfants qui sont hors de l'école, et ce en conformité avec les orientations gouvernementales ;
- assurer l'éducation non formelle pour les enfants et les jeunes âgés de 9 à 15 ans non scolarisés ou déscolarisés ;
- assurer l'alphabétisation pour la population analphabète âgée de 16 ans et plus ;
- coordonner et piloter les actions des différents intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle dans le cadre de la stratégie gouvernementale;
- assurer le suivi, l'évaluation et le réajustement de la stratégie ;
- promouvoir le partenariat avec les différents opérateurs publics, privés et ONG ainsi que le partenariat social avec les collectivités locales et les organismes gouvernementaux et les organismes non-gouvernementaux ;
- développer la recherche et l'innovation en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- entreprendre toute action susceptible de développer les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle conformément à la stratégie du gouvernement ;
- assurer la formation et le perfectionnement des différents intervenants dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- superviser et contribuer à la conception et à la mise en place de programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle (programmes pédagogiques, méthodes et supports didactiques,...) nécessaires.

- développer l'information et la communication en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle.
- favoriser et promouvoir un environnement propice pour l'apprentissage tout au long de la vie.

5- Fondements de la stratégie d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle

La stratégie d’alphabétisation et d’éducation non formelle est basée sur les fondements suivants :

5.1- Fondements nationaux :

Ces fondements sont basés sur des aspects religieux, juridiques, politiques et socio-économiques, conformément aux spécificités de la société marocaine.

a- Aspect religieux : les préceptes de notre religion musulmane, contenus dans le Coran et la Tradition du prophète (Sunna) incitent à l’apprentissage et à la connaissance durant toutes les étapes de la vie et considèrent l’enseignement et l’apprentissage comme une obligation majeure (Faréda) pour chaque musulman et musulmane.

b- Aspect politique : les éléments de base de cet aspect sont :

- les messages royaux, adressés par Sa Majesté le Roi Mohamed VI au peuple marocain à plusieurs occasions, plus récemment, les appels lancés à l’occasion du démarrage de la campagne nationale d’alphabétisation (le 13 octobre 2003) et à l’occasion du Congrès national des droits de l’enfant (24/5/2004). Dans ces messages, Sa Majesté a insisté sur l’ampleur de l’analphabétisme et de la non scolarisation des enfants et des jeunes. Il a exhorté toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, les élus, la société civile ainsi que les médias à se mobiliser, à accroître la coordination et à mobiliser les moyens nécessaires pour améliorer la situation.
- Les déclarations gouvernementales soulignent aussi la gravité de l’analphabétisme et de la non scolarisation des enfants ainsi que sur la nécessité d’y faire face.

- La charte de l'éducation et de la formation qui fait de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation le deuxième levier de l'espace d'extension de l'enseignement à son environnement.

C'est aussi le cas des recommandations émanant des congrès des partis politiques et des organisations syndicales.

c- Aspect constitutionnel et législatif : cette dimension est considérée comme l'un des piliers fondamentaux qui se caractérise par son aspect contraignant vis-à-vis de tous les appareils de l'Etat et des institutions sociales pour endiguer l'analphabétisme et l'éradiquer, en se basant sur le contenu de l'article 13 de la Constitution et la loi de l'obligation de l'enseignement.

- a. l'article 13 de la Constitution.
- b. la loi n° 04.00 relative à l'obligation scolaire adoptée en 2000 qui rend l'enseignement obligatoire de 6 à 15 ans révolus et qui responsabilise toutes les personnes en charge d'un enfant.
- c. La loi n°24.03 relative à la réglementation du travail des enfants et qui les protège des pires formes de travail.

5.2 Fondements internationaux :

Cette stratégie puise sa dimension internationale dans les conventions ratifiées par le Maroc ainsi que les recommandations des congrès et forums. Il s'agit principalement de :

- La convention internationale des droits de l'enfant (signée en 1990 et ratifiée en 1993) qui fait de l'éducation un des droits fondamentaux de l'enfant.
- Les conventions internationales 138 et 182 relatives à l'âge minimum d'admission des enfants à l'emploi et sur les pires formes de travail (ratifiée en 2000 et 2001).
- la déclaration universelle des droits de l'Homme .

- les recommandations de la conférence de JOMETIEN (réunie en Thaïlande en 1990) sur « l'éducation pour tous ».
- Plus récentes, les recommandations du Forum international de DAKAR (2000) qui ont fixé les objectifs suivants :
 - répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante ;
 - généraliser l'éducation des enfants d'ici 2015 ;
 - améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
 - éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.

6- Principes de la stratégie d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle

Cette stratégie fondée sur une approche globale et intégrée, repose sur plusieurs principes qui sont :

6.1- Le principe de complémentarité : il nécessite la connexion des programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle avec le reste des programmes de développement social, notamment la lutte contre la pauvreté ;

6.2- Le principe de fonctionnalité : il vise l’adéquation des programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle, des méthodes pédagogiques et des supports didactiques avec les besoins réels des bénéficiaires en prenant en considération leurs aspirations et attentes, leur environnement, leur sexe et leurs activités professionnelles afin de leur assurer la qualité voulue ;

6.3- Le principe d’efficacité et d’efficience : il vise le recours aux méthodes appropriées en matière de planification, de programmation, de gestion, de mise en œuvre et d’évaluation. Il vise également l’introduction d’une culture d’objectifs et de résultats chez tous les opérateurs ;

6.4- Le principe de l’égalité des chances : il vise l’instauration de l’égalité totale aussi bien entre le genre (homme – femme ; garçon - fille), les milieux de résidence (urbain – rural), les régions qu’entre les différentes couches sociales et ce en matière d’éducation et de formation ;

6.5- Le principe de participation : incite à la mobilisation et l’implication totale de toutes les forces vives de la société autour de cette cause nationale.

6.6- Principe de la rationalisation et de la capitalisation : sur les moyens disponibles, les efforts déployés et les expériences menées.

6.7- Principe de proximité : ce principe s’inscrit dans le cadre de la stratégie de développement social intégré qui vise essentiellement l’amélioration de l’accès des populations

défavorisées aux services sociaux de base, particulièrement l'éducation et l'alphabétisation, la mise en place d'activités génératrices de revenus et la promotion de l'emploi des jeunes. Ce principe incite à être constamment à l'écoute des besoins réels des populations concernées que ce soit au niveau régional ou local et de mettre en place des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle répondant à leurs besoins spécifiques et à leurs attentes.

7- Objectifs de la stratégie d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle

Cette stratégie vise également à endiguer l'analphabétisme d'une manière progressive et assurer le droit à l'éducation à ceux qui en sont privés, dans le cadre de programmes intégrés et complémentaires en vue d'atteindre un niveau de rendement élevé.

Ces objectifs sont d'ordre qualitatif et quantitatif.

7.1- Objectifs qualitatifs : Il s'agit des :

a- Objectifs éducatifs :

- Acquérir les habiletés en communication (lecture, écriture et calcul) ;
- Prendre conscience de l'importance de la connaissance et de l'apprentissage dans l'environnement quotidien ;
- Consolider la confiance en soi et le désir d'apprendre pour participer activement à l'effort du développement.

b- Objectifs politiques :

- Prendre conscience, par le citoyen, de ses droits culturels, sociaux et économiques, et de ses obligations constitutionnelles ;
- Acquérir la capacité de participer activement à la vie politique.
- Connaître les institutions constitutionnelles et les éléments de base de la structure démocratique;
- Développer l'esprit de dévouement à la patrie et assurer sa défense,

c- Objectifs sociaux :

- Enrayer les déséquilibres entre les régions et les sexes en accordant davantage l'importance au monde rural et à la femme ;
- Rendre les bénéficiaires conscients de leurs obligations *vis à vis* de la famille et de la société ;
- Développer l'esprit d'entraide et du travail collectif.
- Consolider l'attachement aux valeurs spirituelles et sociales.

- Prendre conscience de la meilleure façon d'exploiter le temps libre, notamment chez les jeunes.

d- Objectifs sanitaires :

- Prendre conscience de l'importance de la santé individuelle, familiale et de reproduction et des questions relatives à l'environnement ;
- Sensibiliser les populations aux règles de diététique équilibrée et de son importance dans la vie de l'individu et de la société.

e- Objectifs économiques :

- Faire connaître l'importance de la planification sociale, économique et culturelle ;
- Développer le sentiment de responsabilité dans le travail et améliorer la performance pour stimuler la productivité ;
- Faire connaître les risques professionnels, les règlements de travail et de la couverture sociale ;
- Acquérir les compétences de base permettant l'insertion dans la vie économique et sociale ;
- Favoriser la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

7.2 - Objectifs quantitatifs :

Conformément à la charte de l'éducation et de la formation, la stratégie vise à :

- **Réduire le taux d'analphabétisme à moins de 20% à l'horizon 2010;**
- **Eradiquer quasi-totalement le phénomène en 2015 ;**
- **Baisser le taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon 2010 chez la population active;**
- **Assurer une éducation à tous les enfants non scolarisés ou déscolarisés à l'horizon 2010.**

**8- Champs d'intervention et population cible de la
stratégie d'Alphabétisation et d'Education Non
Formelle**

Les champs d'intervention de la stratégie de Secrétariat d'Etat se composent de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle :

8.1- Alphabétisation et Post-alphabétisation :

Alphabétisation :

La nouvelle approche de l'alphabétisation vise l'élaboration de programmes spécifiques destinés à des populations cibles et bâtis autour de la vie socio-économiques des apprenants. Ils doivent permettre aux bénéficiaires une prise de conscience agissante les conduisant à une insertion effective et réelle dans le processus de développement en passant par un apprentissage linguistique approprié et suffisamment adapté aux réalités locales propres à chaque groupe.

Comme il y a disparité des milieux, il y a aussi pluralité des types d'intervention. Ils peuvent être de deux sortes :

- L'alphabétisation fonctionnelle, sur mesure (« à la carte »), dont la finalité est souvent (mais pas toujours) économique. Elle vise la formation professionnelle et l'amélioration des conditions de l'emploi et, partant de la productivité. Elle concerne les activités menées dans les entreprises industrielles, artisanales ou de service, les projets de développement agricole, artisanal, sanitaire, etc.
- L'alphabétisation dont la justification est sociale, visant le progrès social des individus et de leur communauté. Elle peut être plus ou moins sélective ou plus ou moins extensive et viser soit une zone déterminée étendue ou restreinte (Zone de développement agricole, périmètre irriguée, communauté villageoises, etc.), soit un groupe cible spécifique (femmes, population carcérale, jeunes déscolarisées ou non scolarisés, etc.) soit un objectif thématique spécifique (gestion coopérative, initiation au crédit, campagne sanitaire, éducation civique, etc.).

L'alphabétisation est perçue, donc, comme un moyen de lutte contre la pauvreté où l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul ne sera qu'une étape nécessaire pour communiquer en vue d'introduire une éducation fonctionnelle axée sur la préoccupation principale du groupe cible et intégrant ses propres centres d'intérêt. Le but ultime étant de consolider la motivation à s'alphabétiser et de rentabiliser la formation par l'ouverture de débouchés et de champs d'application réels. Ceci permettra aux néo-alphabètes de prendre en charge la plupart des responsabilités locales et de réaliser et gérer des activités de post-alphabétisation leur procurant un revenu suffisant et stable.

Post-alphabétisation :

La post-alphabétisation sera conçue et réalisée en étroite collaboration avec les autres intervenants à compétence sectorielle et visera à assurer aux bénéficiaires la possibilité de:

- accéder à des moyens de formation continue ;
- assumer progressivement la gestion d'activités rentables de production ou de services dont on peut retirer des bénéfices réels ;
- accéder à un niveau technique plus élevé pouvant améliorer leurs revenus ;
- participer effectivement à la fourniture et à la gestion des services sociaux primordiaux pour la communauté.

Chaque programme de post-alphabétisation sera élaboré, selon des directives précises, en collaboration avec l'intervenant spécialisé qui en choisira le thème et en définira les diverses activités objet de la formation et de l'apprentissage.

L'apprentissage donnera forme et contenu aux connaissances acquises lors de la première phase de l'alphabétisation fonctionnelle par l'enseignement pratique et l'exercice progressif sur le terrain du métier choisi par l'apprenant.

8.2- Education non formelle :

Le champs de l'éducation non formelle du le Secrétariat d'Etat s'attaque au phénomène de la non scolarisation ou la déscolarisation précoce des enfants. Il vient compléter les efforts de généralisation de l'éducation et endiguer la source de l'analphabétisme.

Dans ce champs, le Secrétariat d'Etat oeuvrera à offrir:

- **une école de la deuxième chance, du droit à nouveau départ**

C'est une école de la deuxième chance pour les bénéficiaires eux-mêmes et pour la société marocaine. Si la littérature sur cette éducation la caractérise par l'école de la deuxième chance pour ceux qui doivent en bénéficier, il faut la considérer aussi comme une deuxième chance pour ceux qui doivent la favoriser ou la fournir.

En effet, pour les premiers, c'est l'occasion de rattraper ce qu'ils ont perdu ou raté en éducation. Quant à pour les seconds, c'est l'occasion de s'acquitter d'un devoir, celui de favoriser une éducation à toutes les personnes qui en ont été privés, et surtout les enfants encore sous l'obligation scolaire.

- **une école allant à la rencontre des enfants et favorisant leur participation.**

une école qui va vers l'enfant. Une école mobilisatrice, appelant la participation de tous. Une école flexible et qui s'adapte à la variété des situations rencontrées tant au niveau de la programmation que de la planification, l'organisation, la gestion, l'information et la communication avec les bénéficiaires et leurs familles.

Ces principes pédagogiques constituent un facteur de motivation pour récupérer les bénéficiaires et leur faire aimer l'école.

- **Une école impliquant la société civile et contribuant au développement social.**

L'éducation non formelle repose sur la participation de la société civile, notamment des associations, et tous les acteurs dans les domaines éducatif, social et économique.

- **une arme contre l'exclusion.**

La non scolarisation a pour effet de développer la vulnérabilité psychologique et sociale, pousse au travail précoce et augmente le risque de délinquance.

L'éducation non formelle, en développant l'éducation des couches les plus défavorisées de la population, participe à la lutte contre l'exclusion sociale, culturelle et économique. Elle permet à des jeunes désemparés de parvenir à se restructurer pour devenir des acteurs à part entière. Elle œuvre ainsi au développement de la citoyenneté, à une meilleure connaissance de ses droits et de ses devoirs, à une réconciliation avec soi. Elle contribue ainsi à la lutte contre les extrémismes et l'obscurantisme.

8.3- Population cible :

Pour l'alphabétisation, ce sont :

- les personnes analphabètes âgées de plus de 15 ans ;
- les femmes et les jeunes filles particulièrement en milieu rural ;
- les salariés des entreprises industriels, artisanales, commerciales, agricoles, de pêche et de service.

Pour l'éducation non formelle, il s'agit d'une population très hétérogène:

- enfants et jeunes en situation difficile et précaire (en particulier les "enfants de la rue", les jeunes dans les prisons, ...) ;
- enfants et jeunes en situation de travail (artisanat, commerce, ateliers, petites filles travaillant dans les maisons, ...) ;
- population rurale, enfants, jeunes et adultes;

Ce sont des filles et des garçons, de 9 à 15 ans, venant de zones rurales ou urbaines et périurbaines, vivant des situations personnelles et socioéconomiques très diversifiées, n'ayant jamais été scolarisés ou ayant quitté l'école prématurément. Ils ont une expérience négative de l'école.

Ces enfants ont le choix entre le travail informel et l'inactivité dans la rue, et ce particulièrement dans les zones urbaines et périurbaines. Dans leur grande majorité ils vivent dans des situations de marginalisation et d'exclusion. Mais ils sont tous exposés à la manipulation et l'exploitation.

On peut les regrouper en trois catégories :

- ◆ Les enfants en situation de grande précarité et d'exclusion : enfants de la rue, enfants au travail, enfants placés dans des centres de sauvegarde de l'enfance.
- ◆ Les enfants en risque de basculement vers la précarité et l'exclusion : vivent en famille mais sans encadrement familial ni éducatif scolaire.
- ◆ Les enfants vivant dans un environnement familial normal mais sans possibilité d'encadrement éducatif scolaire.

8.4 Priorités en termes de population cible :

Devant le grand nombre d'enfants non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes analphabètes, et en vue d'enrayer ces phénomènes de façon systématique, la présente stratégie accorde la priorité aux catégories suivantes :

1. Les enfants non scolarisés ou déscolarisés (âgés de 9 à 15 ans), bénéficiaires de l'éducation non formelle, avec une attention particulière aux filles, aux enfants du milieu rural ainsi que les enfants en situation précaire des quartiers défavorisés.

Les enfants ciblés par l'éducation non formelle représentent une population très hétérogène. Ils vivent généralement dans des situations personnelles et socioéconomiques difficiles caractérisées par la marginalisation et l'exclusion. Ces situations les exposent aux différents types d'exploitation et de manipulation. Les problèmes engendrés par la non scolarisation de ces enfants auront, certes, des retombées dramatiques aussi bien sur le développement durable de la société que sur le budget de l'Etat.

En effet, la non scolarisation ou la déscolarisation a un impact très négatif sur les enfants qui se traduit par le travail précoce, la délinquance, la vulnérabilité de leur situation psychologique et sociale et l'exploitation sous ses différentes formes. Ce choix se justifie par la nécessité d'assurer à ces enfants le droit à l'éducation, d'arrêter le flux de l'analphabétisme et de garantir pour l'avenir la formation de citoyens qualifiés contribuant positivement au développement de leur pays.

2. Les adultes âgés de moins de 45 ans, particulièrement les femmes, surtout celles du monde rural, pour des raisons liées, d'une part, au taux élevé de l'analphabétisme frappant les femmes en général, et d'autre part pour répondre au besoin urgent relatif à la promotion de la femme aux niveaux social, culturel et économique.
3. Les populations des zones défavorisées qui vivent dans des situations difficiles, car toute intervention en leur faveur les aidera à dépasser leur situation et les protégera de toute forme de désespoir ou de délinquance.

9- Mise en œuvre de la stratégie d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle

La mise en œuvre de la stratégie du Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle permet :

- de contribuer sensiblement à la réduction du taux d'analphabétisme ;
- d'offrir une deuxième chance d'éducation aux enfants non scolarisés ou déscolarisés ;
- de mettre à contribution toutes les forces vives en les mobilisant autour de cette noble mission humanitaire en leur procurant la logistique nécessaire pour y faire face ;
- de consolider les expériences entreprises par le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle dans le domaine du partenariat et de la qualité des programmes ;
- de montrer la voie et ouvrir les horizons pour d'autres initiatives en se basant sur l'approche participative en vue de réaliser la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme et la non scolarisation et la déscolarisation.

Cette stratégie s'articule autour de sept volets suivants qui seront pris en compte dans les plans d'action du Secrétariat d'Etat:

- les programmes d'intervention ;
- la démarche et les outils méthodologiques;
- les structures et ressources humaines intervenantes;
- les mesures d'accompagnement;
- les sources de financement;
- la communication et l'information;
- le suivi, l'évaluation et le réajustement.

1 – Programmes d'intervention :

1.1 En matière d'alphabétisation

Ce sont 4 programmes diversifiés et complémentaires :

1.1.1 Programme général :

a) Présentation

Ce programme est réalisé en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale moyennant l'utilisation des structures d'accueil (écoles, collèges, lycées) et l'encadrement pédagogique de ce ministère (enseignants, inspecteurs et directeurs).

b) Objectifs :

- Assurer une alphabétisation communautaire aux populations ne pouvant pas bénéficier des autres programmes spécifiques d'alphabétisation;
- Offrir aux populations concernées une formation de base en lecture, d'écriture et de calcul, et dans les domaines de santé, d'environnement, de planification familiale, de civisme ... etc, pour leur permettre une autonomie personnelle et une intégration sociale et économique ;
- Consolider le dispositif public d'alphabétisation.

c) Modalités d'exécution :

- Mobilisation des enseignants, des directeurs d'écoles et des inspecteurs moyennant des frais de vacations de 20 DH l'heure ;
- Mise à disposition des établissements scolaires publics ;
- Mise à la disposition des bénéficiaires des manuels d'alphabétisation par le Secrétariat d'Etat ;
- Formation de noyaux de formation des formateurs au niveau de chaque délégation, qui à leur tour, formeront les formateurs au niveau local.

d) Financement : Budget de l'Etat

1.1.2 Programme des opérateurs publics :

a) Présentation :

Programme réalisé en collaboration avec des opérateurs publics au profit des populations analphabètes bénéficiant de leurs services.

Il vise à renforcer le rôle des opérateurs publics dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes en les engageant sur des objectifs de qualité.

Les principaux opérateurs publics qui interviennent dans ce programme sont :

- Le Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse : pour l'alphabétisation des bénéficiaires des services des foyers féminins et des maisons de jeunes ;
- Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime : pour l'alphabétisation des agriculteurs, de leurs familles et des marins pêcheurs ;
- Le Ministère de la Justice : pour l'alphabétisation des détenus des établissements pénitentiaires ;
- Le Ministère des Affaires Islamiques et des Habous : pour l'alphabétisation dans les mosquées des populations de proximité ;
- L'Entraide Nationale : pour l'alphabétisation des bénéficiaires des centres sociaux ;
- Le Ministère de l'Energie et des Mines : pour l'alphabétisation des salariés du secteur ;
- Les Forces Armées Royales : pour l'alphabétisation des soldats et de leur familles ;
- Les Forces Auxiliaires : pour l'alphabétisation de leurs agents et leurs familles ;
- Pour élargir le cercle des intervenants, des négociations sont en cours avec d'autres départements ministériels, établissements publics et collectivités locales, organisations et chambres professionnelles en vue de lancer les premières opérations.

b) Population cible : personnels de ces opérateurs publics et les populations analphabètes bénéficiant de leurs services.

c) Objectifs :

- Consolider le dispositif public d’alphabétisation en le mobilisant sur des objectifs volontaristes ;
- Diversifier et cibler les programmes d’alphabétisation de manière à les rendre spécifiques et plus sélectifs ;
- Adapter les contenus du matériel didactique aux attentes et aux aspirations des populations cibles pour que l’action de l’alphabétisation soit plus fonctionnelle et centrée sur des activités génératrices de revenus ;
- Centrer les interventions des opérateurs publics sur des objectifs précis et mesurables ;
- Introduire la notion d’évaluation du système d’alphabétisation ;
- Mettre en place un système d’incitation à s’alphabétiser en liant l’éligibilité à l’exercice de certaines activités ou l’accès à certains services publics à l’inscription et à la réussite aux cours d’alphabétisation.

d) Modalités d’exécution :

- Conclusion de conventions de partenariat avec les opérateurs publics ;
- Elaboration des objectifs annuels ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation à la fois des formateurs et des bénéficiaires par le Secrétariat d’Etat et l’opérateur concerné ;
- Mise à disposition des centres d’accueil appartenant à ces opérateurs ;
- Mise à disposition des manuels d’alphabétisation par le Secrétariat d’Etat ;
- Création d’un comité de pilotage du programme : Secrétariat d’Etat/opérateur concerné ;
- Paiement des frais de cours sous forme de vacations à raison de 20 DH/heure.

d) Financement : Budget de l'Etat

1.1.3 Programme des associations :

a) Présentation :

Il s'agit d'un vaste programme de soutien financier, pédagogique et technique au profit des ONG oeuvrant dans le domaine de l'alphabétisation.

Ces actions sont réalisées sur la base de conventions de partenariat entre le Secrétariat d'Etat et les ONG.

L'étude des dossiers des ONG postulant au soutien et leur sélection, se fait par une commission provinciale d'éligibilité conformément à la circulaire de Monsieur le Premier Ministre N°7/2003 du 27 Juin 2003 relative au partenariat entre l'Etat et les associations.

Cette commission est composé de :

- Délégué Provincial du Ministère de l'Education Nationale – Président
- Un cadre de la délégation, chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
- Un représentant des autorités locales.

La convention est conclue et signée par le délégué du Ministère de l'Education Nationale et l'association, après sélection de celle-ci par la commission d'éligibilité.

Le Secrétariat d'Etat est informé des conventions signées et du programme à exécuter.

b) Population cible :

Personnes âgées de 15 ans et plus, ne pouvant pas s'inscrire dans les autres programmes ciblés, particulièrement les femmes et les ruraux.

c) Objectifs :

- Consolider le dispositif d'alphabétisation de la société civile en le mobilisant sur des objectifs volontaristes ;
- Diversifier les programmes d'alphabétisation dans le cadre de l'approche de proximité ;
- Mettre en place un système d'alphabétisation qualifiant et débouchant sur la création d'activités génératrices de revenus par les néo-alphabètes (initiation professionnelle) ;
- Professionnaliser l'action des ONG.

d) Modalités d'exécution :

- Conclusion de conventions de partenariat qui fixent le nombre de bénéficiaires à alphabétiser et la contribution de chaque partie;
- Mise à disposition de locaux et d'alphabétiseurs par les ONG ;
- Soutien financier aux ONG sur la base de 250 DH/bénéficiaire par le Secrétariat d'Etat ;
- Formation des formateurs et des alphabétiseurs des ONG par le Secrétariat d'Etat ;
- Mise à disposition des manuels d'alphabétisation par le Secrétariat d'Etat.

e) Financement : Budget de l'Etat

1.1.4 le Programme des entreprises :

a) Présentation

Ce programme vise la mise à niveau des ressources humaines occupées dans les secteurs d'activités économiques, en leur dispensant une alphabétisation fonctionnelle pour développer leur savoir et savoir faire, en vue d'améliorer leur productivité, et de consolider la compétitivité des entreprises sur les marchés national et international.

L'alphabétisation en entreprise est considérée par le Secrétariat d'Etat, Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle comme étant un préalable à la formation continue.

b) Population cible :

Les salariés analphabètes des entreprises de tous les secteurs économiques.

c) Objectifs :

- Concevoir une pédagogie spécifique et des outils didactiques proches des activités professionnelles exercées par les bénéficiaires.
- Assurer aux bénéficiaires une post-alphabétisation qualifiante leur permettant de s'acquitter de leur tâche avec plus d'aisance et d'habileté.
- Renforcer la compétitivité des entreprises et améliorer la qualité des produits.

d) Modalités d'exécution :

- Conclusion de conventions de partenariat avec la CGEM, les associations et fédérations professionnelles relevant de cette organisation, ainsi qu'avec les chambres professionnelles.
- Mise à disposition de manuels :
 - + Deux manuels d'alphabétisation et un guide du formateur en langue française ont élaborés dans le cadre de la Coopération Maroc-française.
 - + Un matériel didactique pour une alphabétisation fonctionnelle sur mesure a été élaboré dans le cadre de la coopération Maroc-canadienne.

- Formation des formateurs relevant du secteur privé de formation et de l'OFPPT ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation par le Secrétariat d'Etat, les associations et les fédérations concernées au niveau du secteur et des entreprises.

d) Financement :

Cette formation est prise en charge dans le cadre des Contrats Spéciaux de Formation à raison de 80 % de son coût, avec un seuil maximum de 2000 DH/personne.

1.2 En matière d'éducation non formelle :

Devant la grande hétérogénéité de la population cible, les programmes d'intervention sont diversifiés ; ils sont conçus et mis en place selon la catégorie de la population cible. Il s'agit des :

1.2.1 Programme d'insertion dans l'école formelle :

a) Présentation :

Ce programme est destiné essentiellement aux enfants non scolarisés ou déscolarisés âgés de 9 à 11 ans en vue d'assurer leur réinsertion dans le système d'enseignement formel. Par ce biais le Secrétariat d'Etat participe activement à la généralisation de la scolarisation dans les zones défavorisées, particulièrement pour les filles.

b) Population cible :

Enfant âgés de 9 à 11 ans, non scolarisés ou déscolarisés, vivant en zone urbaine ou péri-urbaine.

c) Objectifs :

- Sensibiliser et motiver à l'importance de l'éducation.
- Aider à la prise de confiance en soi/en l'école
- Assurer une remise à niveau des connaissances de base (lecture, expression, calcul,...).
- Initier aux notions fondamentales de santé, d'environnement, de civisme...
- Créer un lien permanent avec l'école publique (activités en commun).

d) Modalités d'exécution :

- Programme mis en œuvre soit en partenariat avec des ONG, soit en ayant recours aux ressources humaines et matérielles du département de l'Education nationale :
 - Organisation en concertation avec le Département de l'Education nationale.
 - Conclusion éventuelle de conventions de partenariat avec les ONG.
 - Utilisation des locaux de l'éducation nationale.
 - Formation des formateurs et des enseignants par le Secrétariat d'Etat.
 - Guide d'enseignement et fiches didactiques fournis aux enseignants par le Secrétariat d'Etat.

e) Modalités d'insertion :

Organisation d'un examen par le biais de tests multiniveaux de positionnement par la Délégation, en concertation avec l'ONG partenaire. Une petite commission, constituée par le délégué, se charge de cette activité.

e) Financement :

- Budget de l'Etat.
- Ressources matérielles du département de l'éducation nationale.
- Ressources propres des ONG.
- Parrainage.

1.2.2 Programme des enfants du milieu rural :

a) Présentation :

Ce programme est destiné aux enfants non scolarisés ou déscolarisés, âgés de 9 à 15 ans, vivant en milieu rural. L'objectif essentiel est soit de les insérer dans l'école publique, soit les préparer à une meilleure intégration dans leur environnement.

b) Population cible :

Enfant âgés de 9 à 15 ans, non scolarisés ou déscolarisés.

c) Objectifs :

- Sensibiliser à l'importance de l'éducation/développement rural.
- Assurer une mise à niveau des connaissances de base.
- Transmettre les notions de base relatives à l'agriculture et à l'élevage et aux métiers ruraux.
- Initier à la création d'associations et de coopératives.
- Aider à la création d'activités génératives de revenus.
- Initier les bénéficiaires à l'élaboration de projets personnels.

d) Modalités d'exécution :

- Programme mis en œuvre en partenariat avec les ONG avec la collaboration du département chargé de l'Agriculture et du développement rural :
 - Conclusion de conventions avec les ONG.
 - Utilisation des locaux des ONG, de l'éducation nationale et des collectivités locales.
 - Formation des formateurs et des éducateurs par le Secrétariat d'Etat.
 - Guide d'enseignement et fiches didactiques fournis aux éducateurs par le Secrétariat d'Etat.

e) Financement :

- Budget de l'Etat.
- Ressources propres des ONG.
- Parrainage.

1.2.3 Programmes des enfants en situation de travail :

a) Présentation :

Ce programme est destiné aux enfants en situation de travail dans différents domaines (artisanat, industrie, services, petits métiers, filles bonnes...). L'essentiel est de leur donner une instruction de base et un enseignement fonctionnel relatif à un métier exercé.

b) Public cible :

Enfants âgés de 12 à 15 ans, non scolarisés ou déscolarisés, en situation de travail.

c) Objectifs :

- Sensibiliser à l'importance de l'enseignement en situation de travail.
- Assurer une mise à niveau des connaissances de base.
- Dispenser un enseignement fonctionnel relatif au métier exercé.
- Transmettre les notions relatives à la santé, l'environnement, au droit de travail.
- Initier à la création d'activités génératives de revenus.

d) Modalités d'exécution :

- programme exécuté en partenariat avec les ONG, avec la collaboration des Chambres professionnelles et des entreprises :
 - Conclusion de conventions de partenariat avec les ONG et les Chambres professionnelles.
 - Utilisation des locaux des entreprises ou des ONG.

- Formation des formateurs et des éducateurs par le Secrétariat d'Etat.
- Guide d'enseignement et fiches didactiques fournis aux éducateurs par le Secrétariat d'Etat.

c) Financement :

- Budget de l'Etat
- Ressources propres des ONG
- Participation des Chambres professionnelles et des entreprises
- Parrainage.
- Coopération internationale.

1.2.4 Programme d'insertion dans la formation professionnelle :

a) Présentation :

Ce programme est destiné aux enfants déscolarisés, âgés de 12 à 15 ans. Il vise essentiellement la mise à niveau des connaissances de base et l'apprentissage d'un métier par l'intermédiaire de l'insertion dans le système de formation professionnelle.

b) Population cible :

Enfants déscolarisés âgés de 12 à 15 ans, intéressés par l'apprentissage d'un métier.

c) Objectifs :

- Sensibiliser à l'importance de l'instruction pour l'apprentissage d'un métier.
- Assurer un enseignement de base (lecture, expression, calcul...)
- Transmettre des notions de base relatives à un métier.
- Initier aux notions de civisme, de santé, de sécurité, de droit du travail...
- Aider à l'insertion dans le monde du travail.
- Initier à la création d'activités génératrices de revenus.

d) Modalités d'exécution

Programme mis en œuvre en partenariat avec les ONG, avec la collaboration du département de la formation professionnelle et des entreprises :

- Conclusion de conventions de partenariat avec les ONG et les entreprises.
- Utilisation des locaux des ONG, de l'éducation nationale et entreprises.
- Formation des formateurs et des éducateurs par le Secrétariat d'Etat et le département de la formation professionnelle.

e) Financement :

- Budget de l'Etat.
- Ressources propres des ONG
- Participation des Entreprises et du département de la formation professionnelle.
- Parrainage.

1.2.5 Programme des enfants en situation précaire :

a) Présentation :

Ce programme est destiné aux enfants de la rue et aux enfants des centres de protections de l'enfance, Il vise essentiellement à assurer l'éducation à ces catégories d'enfants et leur garantir une réconciliation permettant leur intégration dans la société.

b) Population cible :

Enfants âgés de 9 à 15 ans, non scolarisés ou déscolarisés, vivant dans la rue ou dans les centres de protection de l'enfance.

c) Objectifs :

- Aider l'enfant à avoir confiance en soi et aux autres, à établir des relations positives avec l'éducateur et l'enseignement.

- Sensibiliser au rôles et fonctions de la famille et de l'école.
- Assurer un enseignement de base (lecture, calcul...) et des activités artistiques et manuelles
- Aider à une préparation à la réinsertion sociale dans la famille.
- Initier à la création d'activités génératrices de revenus.

d) Modalités d'exécution

Programme mis en œuvre en application en partenariat avec les ONG, en collaboration avec les départements ministériels concernés (Justice, Jeunesse) :

- Conclusion de conventions de partenariat avec les ONG et les entreprises.
- Utilisations des locaux des ONG, de l'éducation nationale, de la Jeunesse, de la Justice...
- Formation des formateurs et des éducateurs par le Secrétariat d'Etat.
- Guide d'enseignement et fiches didactiques fournis aux éducateurs par le Secrétariat d'Etat.

e) Financement :

- Budget de l'Etat.
- Ressources propres des ONG
- Parrainage.

Sans être limitative, la liste précédente pourrait être élargie et d'autres programmes d'intervention pourraient s'y ajouter, si de nouveaux besoins apparaissent.

2- Démarche et outils méthodologiques :

2.1. Identification des populations cibles et des infrastructures

Afin de mener une action efficace et pertinente, le Secrétariat d'Etat comblera le déficit en matière de données fiables

et précises sur ses populations cibles et les infrastructures existantes qu'il peuvent être exploitées.

Pour cela, il réalisera des enquêtes et des études, et ce en collaboration avec les parties concernées.

2.1.1. Populations cibles :

Le Secrétariat d'Etat recueillira les données relatives aux populations non scolarisées, déscolarisées ou analphabètes: nombre, âge, genre, milieu de résidence, situation, occupation, etc. Il identifiera leurs profils et leurs attentes par rapport aux programmes qu'il offre.

2.1.2. Infrastructures :

Il s'agit d'identifier les locaux pouvant servir de centres d'apprentissage. Cette action vise à connaître les établissements et les locaux qui peuvent être effectivement exploités pour l'exécution des programmes d'alphabétisation et de l'éducation non formelle, et de rechercher d'autres lieux, afin de répondre au nombre croissant des apprenants tels que :

- Les Centres sociaux relevant de l'Entraide Nationale ;
- Les Maisons de jeunes et les Foyers féminins relevant du Département de la Jeunesse ;
- Les Centres de travaux et les écoles de formation relevant du Ministère de l'Agriculture ;
- Les Mosquées ;
- Les Coopératives agricoles ;
- Les Etablissements pénitentiaires ;
- Les Casernes ;
- Les Coopératives artisanales et les Ateliers de tapis ;
- Les maisons communales ;
- Tout local public ou privé pouvant remplir ce rôle.

Les besoins, au niveau local, en salles de cours seront déterminés en fonction de la demande et de la capacité des

différents partenaires en collaboration avec les autorités locales et les services techniques provinciaux.

2.2. Conception et mise en œuvre des programmes éducatifs :

Le Secrétariat d'Etat est l'entité responsable de la conception et l'élaboration des programmes éducatifs en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle et c'est à elle que revient l'exclusivité des contenus.

2.2.1 Domaine de l'alphabétisation :

A- Référentiels d'alphabétisation et de post-alphabétisation :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'alphabétisation, des programmes d'alphabétisation ont été conçus en collaboration avec l'ensemble des intervenants. Ces programmes sont spécifiques à des populations cibles et sont bâtis autour d'éléments précis de la vie socio – économique de l'apprenant.

Ces programmes sont mis gratuitement à la disposition des différents intervenants.

*** Programmes d'alphabétisation en langue arabe :**

Une approche modulaire et thématique a été adoptée pour l'ensemble des actions menées dans les programmes d'alphabétisation. Ces programmes sont constitués de trois référentiels représentant trois niveaux différents répartis sur une masse horaire de 200 heures, comme suit :

- 1^{er} niveau : le référentiel destiné à ce niveau contient un seul module regroupant les compétences de base en matière de lecture, d'écriture, de calcul et de communication. La durée consacrée à l'administration de ce contenu est de 60 à 65 heures.

- 2^{ème} niveau : le référentiel correspondant à ce niveau est composé de quatre modules reproduisant les thèmes suivants : l'éducation civique, les services et droits, le développement du monde rural, la population et l'environnement. La durée consacrée à l'administration de ce contenu est de 80 heures.

Ces deux premiers niveaux constituent le « tronc commun », passage obligatoire à toutes les catégories socio - professionnelles bénéficiant des actions d'alphabétisation.

- 3^{ème} niveau : le référentiel correspondant à ce niveau est spécifique à chaque population cible et secteur professionnel. La durée consacrée à l'administration de son contenu est de 60 heures. Il s'agit de :

- Programme général : ce référentiel est composé des trois modules (citoyen et santé, citoyen et société et perspectives d'avenir). Il est destiné à l'ensemble des bénéficiaires n'appartenant pas à des secteurs professionnels bien déterminés (alphabétisation communautaire).

- Secteur de l'agriculture : Ce référentiel contient trois modules destinés aux populations rurales (les agriculteurs et leurs familles). Son contenu est axé principalement sur les activités agricoles. Ces trois modules regroupent les thèmes suivants : les ressources naturelles et la protection de l'environnement ; les moyens de développement de la production agricole ; et les principes de gestion de la production agricole.

- Coopératives laitières : Ce référentiel est destiné aux populations travaillant dans le domaine de l'élevage des vaches laitières et aux coopérants, ainsi que leurs familles. Le contenu est réparti en trois modules : l'élevage et la gestion de la

production laitière, l'amélioration de la gestion et de la production des coopératives laitières.

○ Administration pénitentiaire : Ce référentiel est mis en œuvre au profit des détenus dans les établissements pénitentiaires. Le programme comporte deux modules : la prévention de la délinquance et la rééducation et la réintégration des détenus.

○ Secteur de la pêche maritime : Dans le cadre d'une expérience pilote un programme de 200 heures constitué de 3 niveaux est destiné aux marins pêcheurs.

Tous ces programmes d'alphabétisation sont accompagnés de deux documents référentiels :

- AL MINHAIJ : destiné aux responsables des programmes d'alphabétisation ainsi qu'à toute personne s'intéressant, ou œuvrant dans le domaine de l'éducation de base des adultes. Ce document contient les informations concernant l'approche, la structure et les objectifs visés par les programmes d'alphabétisation.
- Guide du formateur: destiné aux alphabétiseurs, il contient des informations concernant les orientations pédagogiques, les objectifs généraux et la méthodologie ainsi que les techniques relatives aux processus d'apprentissage.

* Programmes d'alphabétisation en langue française :

Suite à la demande des entreprises à alphabétiser leurs salariés en langue française (langue secondaire), des programmes d'alphabétisation, ont été élaborés en collaboration avec les associations professionnelles et les entreprises concernées.

Dans ce cadre, un référentiel d'alphabétisation spécifique au secteur textile- habillement en français a été conçu en

collaboration avec l'Ambassade de France au Maroc et l'Association Marocaine des Industries de Textile et de l'Habillement (AMITH).

Un autre programme d'alphabétisation, intitulé « projet d'alphabétisation fonctionnelle sur mesure, en français langue seconde, en milieu de travail » a été réalisé dans le cadre de la coopération maroco – canadienne. Ce projet est subventionné par le Programme Fond de Développement du Secteur Privé au Maroc (PFDSP) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Ce projet a permis, après la réalisation de quatre expériences pilotes dans les secteurs Textiles Habillement et Agro – Alimentaire :

- La formation d'un noyau spécialisé en ingénierie d'alphabétisation fonctionnelle sur mesure ;
- L'élaboration d'un document relatif à la description des fonctions : alphabétiseur, concepteurs et formateurs d'alphabétiseurs ;
- L'élaboration des recueils des situations d'apprentissage spécifiques aux secteurs Textiles Habillement et Agro – Alimentaire ;
- L'élaboration des guides de l'alphabétiseur et du concepteur et du plan de formation.

B- Perspectives en alphabétisation :

Afin de répondre aux besoins réels des différentes populations cibles, des projets de renforcement des référentiels existants et d'élaboration de nouveaux programmes d'alphabétisation doivent être conçus en partenariat avec les différents intervenants.

- Alphabétisation en langue arabe :

Dans le cadre de l'analyse des besoins de manuels d'alphabétisation, un projet a été initié en collaboration avec la banque mondiale. Ce projet vise :

- l'évaluation des référentiels d'alphabétisation et du guide d'alphabétiseur existants ;
- l'élaboration d'un référentiel de compétence en andragogie ;
- la conception de nouveaux référentiels d'alphabétisation spécialisés pour les Secteurs de l'Artisanat, le Tourisme, les Bâtiments et Travaux Publics et l'énergie et les mines).

Par ailleurs, des programmes d'alphabétisation spécifiques seront élaborés concernant la famille, les nomades, les travailleurs résidents à l'étranger, les jeunes chômeurs analphabètes, les sourds et les aveugles :

*** *Alphabétisation familiale :***

Ce sont des cours d'alphabétisation destinés aux familles analphabètes pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences relatives à la gestion d'un ménage. En outre des modules généraux traitant des sujets se rapportant sur l'éducation civique, l'histoire du Maroc et de la culture en générale. Le référentiel destiné à l'alphabétisation de la famille comprendra également des modules pratiques sur les compétences domestiques telles la couture, le jardinage, la cuisine, la gestion de l'économie familiale, l'éducation des enfants, la conservation des aliments, etc.

L'objectif de cette alphabétisation est d'aider les apprenants à améliorer leur vie familiale. Elle peut être mise en place par un système de parrainage , de sponsoring et en collaboration avec les ONG de proximité.

*** *Alphabétisation des nomades :***

Les nomades constituent une réalité et des ressources nationales très importantes. Une approche multiple sera développée afin de garantir une alphabétisation appropriée et continue qui répond aux exigences de cette catégorie de la population.

Elle peut se traduire par l'utilisation de caravanes mobiles, par la formation de formateurs mobiles, par l'utilisation de cassettes sur lesquelles les cours d'alphabétisation seront enregistrés, ou même par radio. Dès que les groupes nomades auraient acquis les notions de base et élémentaires de l'alphabétisation, il serait indispensable de leur dispenser des cours par correspondance, bien organisés et préparés dans des brochures.

Afin de doter l'alphabétisation à distance de l'importance qu'elle mérite, elle doit être appuyée par une équipe de suivi itinérante bien formée, qui s'assurent du suivi efficace des modules de formation. Les nomades qui seront alphabétisés deviendront les futurs formateurs et évaluateurs, ils devraient être formés aux méthodes didactiques d'alphabétisation et d'évaluation andragogique.

Quelle que soit l'approche utilisée en matière d'alphabétisation, le référentiel doit résoudre les problèmes quotidiens des nomades, refléter leur culture et valoriser les connaissances qu'ils ont obtenues grâce à la connaissance qu'ils ont de leur environnement et de son utilisation.

Vu l'importance de ce programme, il sera préférable de faire appel aux scouts et aux ONG de proximité pour qu'ils contribuent à la réalisation de ce genre d'alphabétisation.

**** Alphabétisation des résidents à l'étranger :***

Une action d'alphabétisation intensive, en faveur des résidents marocains à l'étranger et de leurs familles, doit être envisagée surtout là où ils résident et doit être située dans une perspective globale qui englobe la sensibilisation, l'alphabétisation, et la formation en vue de permettre aux migrants de s'adapter à la société du pays d'immigration, tout en conservant leur identité culturelle et en acquérant des compétences et des connaissances techniques de nature à faciliter leur réinsertion dans la vie sociale et économique de leur pays.

L'alphabétisation des résidents à l'étranger et de leurs familles est un programme qui peut être exécuté en collaboration avec la Fondation Mohammed VI pour les résidents à l'étranger et le Ministère chargé des Marocains Résidents à l'Etranger, ainsi que certaines associations des résidents à l'extérieur du Maroc.

**** Alphabétisation des jeunes chômeurs analphabètes :***

C'est une alphabétisation qui permettrait aux jeunes chômeurs analphabètes d'acquérir les notions de base en lecture, écriture, calcul et communication oral, afin d'accéder aux institutions de la formation professionnelle. Cette formation leur permettrait l'insertion dans la vie active et contribuer par conséquent à la résorption du chômage.

Ce programme sera éventuellement, mis en place en collaboration avec le Ministère chargé de l'Emploi, Ministère chargé de la Formation Professionnelles et les ONG de proximité.

*** Alphabétisation en langue française :**

Dans le cadre de la généralisation du projet d'alphabétisation fonctionnelle sur mesure en entreprises, des projets de partenariat avec les différentes associations professionnelles doivent être activées.

Ces projets viseront la validation des situations d'apprentissages existantes (secteurs textile habillement et agro-alimentaire) et l'élaboration et l'édition des situations d'apprentissage spécifique aux nouveaux secteurs.

*** Post-alphabétisation :**

La Post-alphabétisation vise, outre la passion de la lecture et l'autoformation, la transmission, le renforcement et la consolidation d'un civisme tolérant et d'une citoyenneté responsable elle vise aussi la garantie et l'assurance de la préservation des acquis durant la phase de l'alphabétisation initiale.

En effet la post alphabétisation est considérée comme une forme de motivation très sérieuse pour les néo – alphabètes d'autant plus qu'elle est perçue comme une continuation naturelle de la phase d'alphabétisation. Ainsi entamer une action de post alphabétisation revient à entreprendre des actions permettant d'une part de satisfaire l'urgence de la question, et d'autre part de répondre aux besoins réels des différents publics cible afin de réussir leur meilleure intégration socio-professionnelle.

Dans ce cadre, des supports didactiques ont été conçus et élaborés, Il s'agit d'un livret traitant du nouveau code de la famille destiné à un grand public de néo-analphabètes (femmes et hommes) et visant la vulgarisation de la nouvelle moudawana.

Le contenu de ce livret est en langue arabe classique et dialectale et tient compte des spécificités de la population cible à savoir, le niveau linguistique.

Pour les femmes, on a retenu deux sujets spécialisés : " l'éducation des enfants " de la tranche 3-6 ans (+ santé, nutrition) et " le crédit " en lien avec la promotion des activités génératrices de revenus.

D'autre part, des fascicules de post-alphabétisation sont prévus en collaboration avec les départements concernés dont les thèmes sont les suivants:

- la sensibilisation aux problèmes qui ont trait à l'environnement ;
- les ressources hydrauliques et la gestion de l'eau ;
- La santé d'une façon générale et de la santé reproductive d'une façon particulière.
- La sensibilisation sur le nouveau code du travail.

2.2.2 Domaine de l'éducation non formelle :

A- Curricula et matériels didactiques :

Vu la situation de non scolarisation et de déscolarisation de la population cible de l'éducation non formelle qui, par ailleurs, devait être à l'école, le Secrétariat d'Etat se fait un devoir d'offrir une réelle éducation. Cette éducation doit être salubre et formatrice, permettant aux bénéficiaires de se développer, de s'épanouir, de se protéger et de s'intégrer harmonieusement dans leur société. Elle doit puiser ses orientations dans les finalités et les buts de la politique éducative nationale.

La mise en place de programmes d'éducation et de formation adaptés et bien ciblés entre dans le cadre de la lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociales. Ces programmes ont un impact très positif sur ces enfants dans la mesure où:

- ils leur permettent une réconciliation avec soi et une insertion dans la société;

- ils leur dispensent une éducation à la citoyenneté et une bonne connaissance des droits et des responsabilités.

Dans ce cadre, le Secrétariat d'Etat fait de l'élaboration et la mise en œuvre des curricula (compétences de base, programmes, contenus, des documents pédagogiques), un choix stratégique et une de ses principales responsabilités.

Pour répondre à la diversité des profils d'entrée des bénéficiaires et à leurs besoins en éducation, des curricula spécifiques sont à mettre en place. Ils constituent une motivation intrinsèque puisqu'ils cherchent à faciliter leur intégration dans la vie de la communauté, prenant en compte leurs préoccupations socioculturelles, socio-économiques et socioprofessionnelles.

Construits selon une approche scientifique rigoureuse, débutant par l'identification des besoins en éducation et des compétences de base minimales à développer chez les bénéficiaires, ces curricula sont souples, pluriels et variés. Ils ne se limitent pas aux connaissances de base en lecture, écriture et calcul mais sont élargis à l'éducation à la santé, à l'éducation à l'environnement, à l'éducation civique, à l'éducation en matière de population, à l'éducation religieuse, etc.

Respectant toujours les principes de fonctionnalité, de flexibilité et d'adaptation, le Secrétariat d'Etat poursuivra ses efforts dans ce domaine par:

- la régulation et l'adaptation des curricula et des documents pédagogiques produits, suite à leur mise en application et leur évaluation;
- l'élaboration de nouveaux curricula au profit d'autres catégories de public cible (enfants en milieu rural, enfants de la rue et enfants des centres de protection de l'enfance);
- l'impression des documents pédagogiques produits et leur diffusion auprès des bénéficiaires.
- la mise en œuvre des curricula produits..

2.3. Formation des intervenants

Le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle est responsable de la formation et du perfectionnement des intervenants dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

2.3.1 En matière d'alphabétisation

Ces formations permettent aux formateurs des opérateurs publics, privés et des associations partenaires d'acquérir de nouvelles connaissances en andragogie, de perfectionner leurs techniques d'animation, de planifier et de gérer leurs cours et enfin d'évaluer les acquis des apprenants.

Un guide de formation qui constitue un référentiel est donné à chaque formateur. La durée de la formation varie d'une semaine à deux semaines. Le contenu de chaque session s'articule autour de modules suivants :

- l'analyse de la définition des objectifs pédagogiques ;
- les caractéristiques des méthodes andragogiques ;
- les démarches d'organisation des cours d'alphabétisation ;
- les techniques d'animation de groupes ;

- la communication ;
- les techniques d'évaluation pédagogiques (test de positionnement, évaluation diagnostique, formative et sommative).

La formation cible à la fois les cadres du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle, les cadres des services extérieurs et les alphabétiseurs.

A- Formation des cadres des services centraux et extérieurs :

Dans le cadre de la formation continue, les cadres du Secrétariat d'Etat (formateurs) doivent renouveler et approfondir leurs connaissances dans les domaines suivants :

- psychologie des adultes ;
- communication ;
- élaboration de manuels et des moyens didactiques ;
- approches et méthodes d'éducation des adultes ;
- Techniques et méthodes de sensibilisation et mobilisation des analphabètes ;
- Elaboration de tests d'évaluation ;
- Suivi et évaluation des programmes.

En outre de ces formations, il est à prévoir des formations standards en :

- Gestion financière et administrative ;
- Marketing ;
- L'informatique.

B- Formation des formateurs :

B₁- En alphabétisation en langue arabe :

Dans le cadre d'une stratégie visant à investir dans le capital humain et à atteindre l'objectif fixé par la Charte Nationale d'Education et de Formation, une formation initiale et de perfectionnement à la théorie et à la pratique en alphabétisation des

adultes sera dispensée aux alphabétiseurs des ONG et des autres opérateurs. Une formation en tutorat est aussi indispensable pour les formateurs alphabétiseurs lors de l'exercice de leurs fonctions.

Le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle, vu le nombre restreint de cadres spécialisés et qualifiés en tant que formateurs, compte former des noyaux par partenaire. Ces derniers doivent démultiplier la formation qui durera 10 jours. Cette dernière est dispensée en langue arabe.

B₂- en alphabétisation fonctionnelle sur mesure :

L'alphabétisation fonctionnelle sur mesure en langue française, est une formation proposée aux entreprises pour leur permettre de s'adapter aux nouveaux changements auxquels elles font face.

B_{2.1} Formation des alphabétiseurs :

La formation des alphabétiseurs d'une durée de 10 jours, est dispensée aux formateurs des opérateurs privés de formation, des ONG et du personnel de l'entreprise. Bref à toutes les personnes s'intéressant à l'alphabétisation des ouvriers en milieu du travail.

Les thèmes de la formation sont les suivants :

- S'informer sur la situation des travailleurs et travailleuses en entreprise ;
- Organiser les actions d'alphabétisation en entreprises ;
- Effectuer la planification pédagogique des actions d'alphabétisation ;
- Apprendre à lire et à écrire aux adultes du groupe cible ;
- Participer au suivi du transfert des acquis dans l'entreprise.

B_{2.2} Formation des formateurs des alphabétiseurs :

Eu égard, du nombre restreint des cadres de la Direction de la Lutte Contre l'analphabétisme, spécialisés en alphabétisation fonctionnelle sur mesure et de l'accroissement de la demande des entreprises, la formation des formateurs des alphabétiseurs doit être envisagée.

B_{2.3} Formation des concepteurs :

Afin de préparer les situations d'apprentissages relatives à chaque secteur, la formation des concepteurs, relevant des différents intervenants en entreprise, est indispensable.

Ces situations d'apprentissage qui sont le référentiel par excellence, doivent être conçues en collaboration avec les représentants des secteurs concernés.

C- Formation à travers les multimédias :

Le Secrétariat d'Etat devra mettre en place une revue spécialisée dans la pédagogie des adultes .Elle aura pour rôle principal de lier le secteur de tutelle à tous les partenaires ; elle sera une tribune qui encadre, oriente et expose toutes les idées et pensées qui circulent sur la scène concernant l'éducation des adultes en général et celle de la formation en particulier.

Un site Web traitant le domaine de l'alphabétisation en général et la formation d'alphabétiseurs en particulier est à développer.

Un CD réservé spécialement à la formation d'alphabétiseur est à élaborer. Il sera ensuite distribué aux formateurs.

2.3.2 En matière d'éducation non formelle :

Vu la complexité d'action avec les catégories cibles des programmes d'éducation non formelle, la formation des ressources humaines constitue l'un des éléments incontournables de la stratégie. De ce fait, le Secrétariat d'Etat en fait un choix stratégique pour atteindre les objectifs attendus.

Les spécificités et la difficulté du travail dans le domaine de l'éducation non formelle, qui s'adresse à une population difficile, nécessitent des personnes ressources formées particulièrement pour accomplir la mission de formation et d'encadrement des enfants non scolarisés ou déscolarisés. Pour réaliser une stratégie efficace et adaptée, cela nécessite une formation par alternance en tant que cadre adéquat pour une telle formation. En effet, par sa fonctionnalité et par son exigence de l'interaction entre la théorie et la pratique, elle permet de donner une formation plus ciblée et mieux adaptée au terrain.

Partant des approches participative et modulaire, le Secrétariat d'Etat organisera des sessions intensives de formation, des séminaires et des rencontres pédagogiques, des formations à distance et des activités d'encadrement et de suivi sur le terrain.

A- Processus d'élaboration des plans de formation

La formation de différents intervenants à l'exécution des programmes d'éducation non formelle se fait à partir de plans de formation qui répondent aux besoins du terrain. L'élaboration de ces plans de formation repose sur une démarche méthodologique contenant les étapes suivantes :

- Identification des besoins de chaque catégorie d'intervenants en formation par des méthodes et techniques appropriées (technique du groupe nominal (TGN), questionnaire, recommandations de journées d'étude, synthèses des rapports de visites de terrain,...).
- Analyse et priorisation de ces besoins selon les résultats des choix et des propositions des personnes concertées.

- Définition des thèmes généraux constituant les contenus de la formation pour chaque catégorie d'intervenants.
- Préparation de fiches techniques pour chaque thème de formation et chaque public cible contenant essentiellement les objectifs, les axes, les activités, les techniques d'animation, les documents de référence, le mode d'évaluation, etc...
- Etablissement d'un plan de suivi et d'évaluation des actions de formation menées sur le terrain.

B- Contenus et public cible de la formation

Les formations en éducation non formelle concernent toutes les personnes qui contribuent à l'exécution des programmes d'intervention relevant de cette éducation : les éducateurs, les formateurs d'éducateurs, les superviseurs, les responsables régionaux et provinciaux de gestion des programmes d'éducation non formelle, les responsables pédagogiques au sein des associations partenaires du Secrétariat d'Etat et les cadres centraux. Devant l'objectif qui vise l'augmentation annuelle de l'effectif des enfants bénéficiaires de l'éducation non formelle, la multiplication du nombre de ressources humaines s'avère nécessaire. Ainsi le public cible de la formation sera de deux types d'intervenants :

B₁ Les anciens intervenants

Ce sont les intervenants qui ont travaillé en éducation non formelle depuis son lancement et qui ont déjà bénéficié des formations selon des plans de formation définis. La poursuite de la formation de ce public exige l'élaboration de nouveaux plans de formation et de nouveaux modules d'accompagnement à partir d'une nouvelle analyse de besoins en formation.

B₂ Les nouveaux intervenants

Ce sont les différentes catégories qui vont intervenir en éducation non formelle. Elles auront toutes besoin de se former pour accomplir les tâches qui leur sont confiées.

B_{2.1} Les éducateurs / enseignants :

Ils dispensent les cours d'éducation non formelle au profit des enfants bénéficiaires. Leur formation consistera à aborder les thèmes suivants :

- Education non formelle, aspects généraux théoriques et méthodologiques.
- Didactiques des activités pédagogiques en éducation non formelle.
- Apports de la pédagogie différenciée en éducation non formelle.
- Gestion de l'évaluation des activités pédagogiques en éducation non formelle.
- Mise en application des curricula élaborés en éducation non formelle.

Ces formations présentiels se déroulent à travers l'organisation des sessions intensives de 3 à 5 jours. Elles seront appuyées par des modules de formation et d'autre support d'accompagnement (cassettes vidéo, CD Rom...).

Les modules de formation déjà élaborés traitent les domaines pédagogiques suivants :

- Dynamique et gestion des groupes hétérogènes.
- Profil psychosocial des enfants non scolarisés et déscolarisés.
- Planification et gestion des apprentissages en éducation non formelle.
- Application de la pédagogie différenciée en éducation non formelle.

B_{2.2} Les formateurs d'éducateurs / enseignants :

Ce sont des inspecteurs de l'enseignement et des professeurs formateurs dans des centres de formation des enseignants. Ils sont chargés de la formation et de l'encadrement pédagogiques des éducateurs / enseignants d'éducation non formelle. La formation de cette catégorie d'intervenants nécessite le traitement des thèmes suivants :

- Education non formelle et problématique de la formation.
- Analyse des besoins de formation en éducation non formelle.

- Apports de la pédagogie différenciée en en éducation non formelle.
- Curricula de l'éducation non formelle, fondements pédagogiques et processus d'application.
- Stratégies d'apprentissage : méthodologie « apprendre à apprendre ».

B_{2.3} Les responsables d'éducation non formelle au sein des académies régionales d'éducation et de formation (AREF) et des délégations

Vu les tâches essentielles de ces cadres des services extérieurs qui sont essentiellement des tâches de gestion, de supervision et de suivi, les thèmes de formation au profit de ce public sont :

- L'éducation non formelle, composantes et stratégie d'exécution.
- La gestion des programmes d'éducation non formelle : suivi sur le terrain et promotion de l'éducation non formelle au niveaux régional et provincial.

B₂₄ Les responsables de l'éducation non formelle au sein des associations partenaires

La formation de cette catégorie tourne autour du travail par projets et de la professionnalisation de l'intervention. Ainsi, les principaux thèmes de la formation s'identifient comme suit :

- La gestion de projets socio-éducatifs : processus d'élaboration et de mise en application, processus de suivi et d'évaluation.
- L'amélioration des compétences d'intervention : champs d'action et compétences nécessaires, élaboration de projets de plans d'action régionaux.

B_{2.5} Les cadres des services centraux de l'éducation non formelle

En tant que responsables chargés, au niveau central, de la conception, de la supervision, de la coordination et de la gestion globale des programmes d'intervention d'éducation non formelle, il

s'avère nécessaire de doter ces cadres centraux d'approches et d'outils méthodologiques appropriées permettant la réalisation de leurs tâches avec efficacité et succès.

2-4 Développement de la recherche, conseil et appui :

Il va sans dire que la complexité et la difficulté des interventions dans les champs de l'alphabétisation des adultes et de l'éducation des enfants que l'école classique n'a pas pu joindre ou retenir sur ses bancs, nécessite la réalisation d'activités de recherche spécifiques, basées sur une approche scientifique et des références théoriques mais aussi directement liées à la pratique et aux terrains d'action.

Les activités de recherche traiteront les thèmes suivants :

- l'élaboration de monographies et de cartes précises de non scolarisation et d'analphabétisme ;
- l'identification des besoins en éducation et en formation des populations cibles ;
- l'identification des compétences de base minimales à acquérir ;
- la conception des curricula (compétences de base à acquérir, programmes éducatifs, matériels didactiques, méthodes d'enseignement-apprentissage,...) leur implantation ainsi que leur évaluation et leur régulation ;
- la conception des plans de formation des différents intervenants ainsi que des matériels d'accompagnement, leur réalisation, leur évaluation et leur réajustement;
- la promotion et le développement de différents types de partenariat et de coopération ;
- l'évaluation et la régulation de l'ensemble de la stratégie.

En plus des études et des enquêtes, le Secrétariat d'Etat organisera et participera à des **séminaires, des colloques et forums** en vue de contribuer à des échanges d'expériences.

Les résultats des recherches accomplies ainsi que ceux recueillis lors des séminaires, des colloques ou des forums serviront d'éléments de référence, de conseils et d'appui pour le développement et l'amélioration de la stratégie.

3- Structures et ressources humaines intervenantes :

La stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle ne peut être mise en œuvre et suivie sur le terrain sans la participation active de plusieurs partenaires, à savoir : les académies régionales d'éducation et de formation, les délégations du département de l'éducation nationale, les différents opérateurs (les services extérieurs des autres administrations, les collectivités locales, les établissements publics, le secteur privé) les organisations non gouvernementales, les alphabétiseurs, les éducateurs et les enseignants, les inspecteurs...etc.

Les missions de ces différents partenaires peuvent se résumer comme suit :

3.1. Académies Régionales et Délégations de l'Education Nationale :

- Mise en œuvre des plans d'action annuels ;
- Conception et proposition de plans d'action régionaux ;
- Signature de conventions de partenariat ;
- Préparation des cartes annuelles ;
- Développement d'actions de coopération régionales, nationales ou internationales ;
- Promotion de la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Communication autour de la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Mise à niveau des ONG ;
- Formation des formateurs, des alphabétiseurs et des éducateurs des différents opérateurs ;
- Suivi administratif et encadrement pédagogique sur le terrain .

A cet effet, Les Académies Régionales et Délégations de l'Education Nationale doivent faire parvenir au Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement de l'opération, les réalisations effectives et les problèmes rencontrés et proposer des solutions.

3.2. Collectivités locales, ONG, autres opérateurs

- Sensibiliser les familles et les bénéficiaires à l'importance de l'éducation –développement,
- Assurer l'inscription et le suivi social des bénéficiaires,
- Apporter un soutien moral et social aux bénéficiaires,
- Organiser des activités parascolaires aux bénéficiaires,
- Chercher / mettre à la disposition des locaux, des fournitures scolaires ...,
- Chercher /octroyer des appuis financiers et matériels,
- Développer des actions de coopération avec d'autres partenaires économiques et sociaux.

3.4. Alphabétiseurs, éducateurs et enseignants

Il s'agit des :

- Enseignants du primaire ;
- Enseignants du secondaire ;
- Monitrices de l'Entraide Nationale ;
- Monitrices des Foyers Féminins et moniteurs des Maisons de Jeunes ;
- Vulgarisateurs et techniciens de l'agriculture ;
- Instructeurs des FAR ;
- animateurs des associations et des coopératives d'alphabétisation ;
- Alphabétiseurs du ministère des Affaires Islamiques et des Habous ;
- Formateurs du secteur privé et de l'OFPPT ;
- Retraités bénévoles ;
- Fonctionnaires et salariés bénévoles ;
- etc...

Ils ont pour tâche de :

- Enseigner dans les classes d’alphabétisation et d’éducation non formelle ;
- Sensibiliser les bénéficiaires à l’importance de « l’Education Pour Tous » ;
- Apporter un soutien psychologique et moral aux bénéficiaires ;
- Organiser des activités d’animation et de soutien pour les bénéficiaires.

4 – Mesures d’accompagnement :

Il s'agit essentiellement de la mise en place de mesures législatives et réglementaires, de mesures organisationnelles, mesures de mobilisation, d'incitation et de motivation et de la création d'un observatoire de l'analphabétisme.

4.1. Mesures législatives et réglementaires

Tous les leviers de la Charte Nationale d’Education et de Formation ont été concrétisés par des textes législatifs et réglementaires. A leur image, la mise en œuvre de la stratégie d’alphabétisation et d’Education Non Formelle a besoin d’assises juridiques claires pour tisser des relations fondées sur des règles de droit avec les différents partenaires ainsi qu’avec les services administratifs et financiers de l’Etat. Il s’agit de mettre en place :

- Un texte de base (loi ou décret) servant de cadre de référence à toute la stratégie : définition des concepts et des objectifs, population cible, rôles et missions des partenaires, ressources humaines et financières, commissions nationales et provinciales,...
- Des arrêtés du Secrétariat d’Etat fixant :

- Les conditions d'accès aux cursus d'éducation non formelle, la durée des études, les programmes et horaires, les modalités d'évaluation et de certification.
- Les passerelles avec l'enseignement formel, l'apprentissage et la formation professionnelle.
- Les taux et conditions de rémunération des vacances, heures supplémentaires, services d'enseignement, de formation, de suivi et d'encadrement sur le terrain.
- Les attributions et les modalités de fonctionnement des commissions (nationale, régionale, provinciale),
- Les attributions des services extérieurs du Secrétariat d'Etat au niveau des Académies et des délégations ;
- Décret instituant le Conseil Supérieur et la Commission Nationale, et les Commissions Préfectorales ou provinciales.

4.2. Mesures organisationnelles :

4.2.1. Restructuration du Secrétariat d'Etat :

Le Secrétariat d'Etat s'appuie actuellement sur une direction (Lutte contre l'alphabétisme) qui dépendait du Ministère de l'Emploi et une direction (Education non formelle) qui figurait dans l'ancien organigramme (1998) du Ministère de l'éducation nationale mais qui est absente dans l'organigramme de 2002. Même dans ces conditions, les ressources humaines et financières sont limitées. Il ne peut assurer les missions éducatives et sociales qui lui sont dévolues sans une véritable restructuration de ses services centraux et extérieurs.

Il s'agit en l'occurrence de mettre en place :

- Un organigramme fonctionnel pour le Secrétariat d'Etat, structure intégrant des services administratifs, pédagogiques et financiers capables d'orienter, de conseiller, de superviser, d'évaluer et de réguler.
- Des services au niveau des Académies et des délégations du Département et de l'Education Nationale, responsables de la mise en œuvre déconcentrée de la stratégie du Secrétariat d'Etat (relations avec les partenaires, formation des

intervenants, encadrement pédagogique, communication et information, suivi administratif,...).

4.2.2. Conseil Supérieur, la commission Nationale et les Commissions Préfectorales ou Provinciales :

a- Conseil Supérieur de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle :

Le conseil supérieur de l'alphabétisation et l'éducation non formelle a le rôle d'arrêter la politique nationale en matière de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

Il est présidé par le premier ministre et comprend les départements concernés, les représentants des autres opérateurs publics, privés et de la société civile.

b- Commission nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle :

La commission nationale est présidée par le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle et comprend :

- des représentants des ministères concernés ;
- les directeurs des Académies Régionales d'Education et de Formation ;
- des représentants des établissements publiques, des organisations professionnelles et des ONG ;
- des experts dans les deux domaines.

Elle a pour missions d'étudier et proposer des mesures qui visent à éradiquer l'analphabétisme et promouvoir l'éducation non formelle, et ce par :

- La coordination entre les différents intervenants dans le domaine d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;

- La proposition des textes législatifs et organiques adéquats susceptibles de promouvoir l’alphabétisation et l’éducation non formelle ;
- L’orientation et l’animation de tous les travaux concernant l’alphabétisation et l’éducation non formelle ;
- L’émission d’un avis et la concertation dans les programmes et projets en relation avec le domaine d’alphabétisation et l’éducation non formelle ;
- L’émission de proposition dans les recherches, les études, les programmes d’action et politiques suivies dans le domaine d’alphabétisation et l’éducation non formelle ;
- Assurance du suivi des programmes médiatiques destinés aux établissements, associations et la population cible.

Les comités spécialisés relevant de la commission nationale :

- comité d’élaboration et de suivi du programme d’action ;
- comité des programmes éducatifs et des méthodes didactiques ;
- comité de communication et des relations publiques.

Réunions de la commission nationale d’alphabétisation :

La commission nationale se réunit sur invitation de son président deux fois par an dans une séance plénière et chaque fois qu’il est nécessaire.

d- Commissions préfectorales ou provinciales d’alphabétisation et d’éducation non formelle

La commissions Préfectorale ou Provinciale d’alphabétisation et d’éducation non formelle est créée au sein de la wilaya, préfecture ou province.

Elle est Présidée par le wali ou le gouverneur. Elle comprend aussi :

- le représentant des autorités gouvernementales membres de la commission nationale;

- des personnes spécialisées en la matière nommées par l'autorité gouvernementale chargé de l'alphabétisation et d'éducation non formelle représentant les universités , les établissements, le secteur privé et les ONG .

Le secrétariat de la commission provinciale relève de la compétence de la délégation provinciale du Ministère de l'Education.

Elle a pour missions de :

- cerner tous les problèmes relatifs à l'alphabétisation et d'éducation non formelle à l'échelon de la préfecture ou de la province ;
- appliquer des directifs et des recommandations établies par la commission nationale ;
- faire toute action susceptible d'améliorer le programme d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- mettre à la disposition de la commission nationale un rapport concernant la préfecture ou la province.

La commission préfectorale ou provinciale se réunit sur invitation de son président deux fois par an et chaque fois qu'il est nécessaire ou sur invitation du président de la commission nationale.

4-3 Mobilisation :

Vu les taux très élevés de non scolarisation (des 9-15 ans) et d'analphabétisme ainsi que les contraintes et les limites rencontrées dans les expériences antérieures, le dépassement et l'assainissement de la situation demande des efforts considérables en terme de ressources humaines, matérielles et financières. La mobilisation de toute la nation est requise.

En plus des ressources nationales mobilisables, il faut aussi mettre l'accent sur la recherche continue d'économies d'échelle et de synergies. Dans une telle conjoncture, le Secrétariat d'Etat veillera au **développement du partenariat.**

En plus de la mobilisation des ressources, il faut rechercher la motivation de la population cible. Il s'agit de créer ou de promouvoir la demande, faire passer le bénéficiaire du statut de celui que l'on va chercher au statut de celui qui vient vers les programmes.

Vu la complexité et la difficulté de l'action dans les deux domaines, la motivation des intervenants (éducateurs, formateurs, superviseurs, concepteurs et gestionnaires de programmes, ..) aurait un impact sur les résultats et l'atteinte des objectifs. Cette motivation peut prendre plusieurs formes.

4.4 Promotion sociale intégrée

La lutte contre l'analphabétisme et contre la pauvreté sont des actions indissociables, et par conséquent aucune promotion sociale ne pourra être envisageable sous cette complicité.

Les départements ministériels qui agissent dans le domaine de la promotion sociale, doivent exiger de leurs partenaires et notamment de la société civile d'agir à la fois contre les deux fléaux, sachant que chaque département supervisera son domaine de compétence.

4-5 Environnement lettré :

Dans la société marocaine, l'individu, même cultivé se comporte comme un analphabète, à cause de l'influence de l'environnement sociétal.

Cet environnement est caractérisé par la dominance de la communication orale, c'est pour cela qu'il faut induire un changement radical dans le comportement de cette société pour permettre à l'écriture de devenir le principal moyen de communication. Pour parvenir à cet objectif certaines mesures sont nécessaires :

- Exiger de toutes les communes urbaines et rurales la multiplication des indicateurs de circulation (Panneaux) à l'intérieur et à la sortie et entrée des agglomérations.
- Pour la signature des papiers administratifs, les bénéficiaires, doivent obligatoirement écrire leurs noms.
- Obligation pour les commerçants d'afficher les prix sur les marchandises exposées.

- Obligation pour les transporteurs urbains d'indiquer sur leurs bus et au niveau des stations d'attente, les itinéraires qui seront empruntés.
- Obligation pour les commerçants et fournisseurs de services de remettre à leurs clients une facture ou bon de livraison pour tout achat ou service effectué.
- Obligation pour toutes les administrations d'afficher à leur entrée toutes les informations et procédures destinées aux usagers.

4.6 Mise en place de mesures d'incitation et de motivation

Outre la mobilisation des ressources et étant donné la complexité et la difficulté de l'action dans les deux domaines d'alphabétisation et d'éducation non formelle, la stratégie développera un large éventail de mesures d'incitation et de motivation aussi bien pour les bénéficiaires que pour les différents intervenants et opérateurs (associations, encadreurs, formateurs, superviseurs, gestionnaires de programmes,...). Ces incitations et motivations seront d'ordre psychologique, moral ou matériel, favorisant l'accès à certains avantages.

- **Motivation des populations cibles :**

La motivation des populations cibles vise essentiellement à créer ou à promouvoir la demande. Il s'agit, d'une part, de faire passer le bénéficiaire du statut de celui que l'on va chercher au statut de celui qui vient vers les programmes, l'inciter à l'assiduité et, d'autre part, d'augmenter le taux de rétention et de réussite.

Pour cette population, la stratégie créera une motivation intrinsèque par le biais d'une stimulation par les programmes d'éducation et de formation eux-mêmes en veillant à ce qu'ils soient attrayants, qu'ils répondent aux besoins de leurs bénéficiaires et que les méthodes d'enseignement-apprentissage tiennent compte des spécificités des apprenants.

Elle recourra, également, à une motivation extrinsèque, en accordant une incitation aux bénéficiaires qui obtiennent de bons résultats :

- délivrance de certificat attestant le niveau de qualification du bénéficiaire ;
- Organisation de prix pour les bénéficiaires méritants ;
- Convention avec les transporteurs pour permettre aux bénéficiaires l'accès aux tarifs réduits des services de transport ;
- Etendre les services de cantines scolaires, de la santé scolaire et des colonies de vacances aux bénéficiaires de l'éducation non formelle ;
- permettre à leurs parents et aux bénéficiaires de l'alphabétisation d'accéder en priorité aux services de l'entraide nationale et des fondations de solidarité;
- Permettre aux bénéficiaires d'accéder, par le biais des certificats obtenus, aux programmes de formation, aux services de micro-crédits et de promotion d'activités génératrices de revenu

- **Motivation des intervenants :**

Vu la complexité et la difficulté de l'action dans les deux domaines, la motivation des intervenants (éducateurs, formateurs, superviseurs, concepteurs et gestionnaires de programmes, ..) aura un effet émulateur sur eux et un impact certain sur les résultats et l'atteinte des objectifs en éducation non formelle et en alphabétisation..

Cette motivation est plutôt extrinsèque :

- octroi de prix aux intervenants pour le plus grand effectif de bénéficiaires inscrits, le taux de rétention le plus élevé et le meilleur taux de réussite, ...).
- Publication des réalisations et des résultats des intervenants pour encourager et divulguer les expériences réussies dans le bulletin de liaison qui sera créer par le Secrétariat d'Etat.
- Accompagnement des associations pour développer des compétences en matière d'élaboration de projets et de recherche de fonds dans le but d'élargir leurs actions et de concevoir des projets intégrés, générateur de revenus pour les bénéficiaires.

4.7. Création d'un observatoire de l'analphabétisme et de la non scolarisation

Il est d'une importance capitale de pouvoir disposer, à tout moment, d'informations concernant l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, leurs évolutions et leurs tendances pour pouvoir réajuster et développer l'action du gouvernement.

L'observatoire doit permettre aussi de mesurer les résultats réalisés et de les comparer aux efforts fournis et aux objectifs consignés dans la stratégie.

5- Sources de financement :

Afin de donner une nouvelle impulsion aux programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation des adultes et d'en accélérant le rythme actuel des réalisations, le Secrétariat d'Etat développera une politique visant à rationaliser et à explorer toutes les pistes permettant diversifier les sources de financement. Il cherchera à mettre à contribution toutes les forces vives de la société en les mobilisant autour de la noble mission d'éducation des enfants défavorisés et d'alphabétisation des adultes en encourageant toutes les initiatives, en se basant sur l'approche de proximité et en valorisant l'apport du bénévolat.

Dans le cadre de programmes clairs, établis selon les priorités nationales, le secrétariat d'Etat établira des conventions de partenariat avec les donateurs, qui définiront clairement les types d'assistance et de soutien.

Sans être limitatif, le Secrétariat d'Etat comptera sur :

- a) le **budget** de l'Etat pour une action certaine et pérenne ;
- b) le **partenariat** et le mécénat ;
- c) le **parrainage** qui vise la mobilisation de toutes les personnes et toutes les organisations publiques et privées bénévoles capables de parrainer des personnes analphabètes par des dons, des legs ou le sponsoring.

Ce système a pour but de :

- mettre à contribution toutes les forces vives de la société en les mobilisant autour de cette noble mission ;
- ouvrir les horizons à toutes les initiatives en se basant sur l'approche de proximité et en valorisant l'apport du bénévolat ;
- permettre aux néo-alphabètes d'être plus sensibles à l'importance du savoir, du savoir faire et du savoir être et partant à la scolarisation de leurs enfants (particulièrement les filles dans le milieu rural) ;
- créer, développer et encourager l'environnement de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- donner une nouvelle impulsion aux programmes d'alphabétisation en accélérant le rythme actuel des réalisations ;
- réduire sensiblement le taux d'analphabétisme ;
- améliorer la situation culturelle et éducative des bénéficiaires et par ricochet celle des membres de la famille ;
- réhabiliter le rôle social du bénévolat et développer l'alphabétisation communautaire ;
- favoriser l'épanouissement et l'intégration socio-économique des néo-alphabètes.

d) **la coopération internationale** : il est impératif d'instaurer une politique basée sur la diversité des sources de financement hors du budget de l'Etat (sous forme de dons), et sur la recherche d'un plus grand nombre de partenaires et donateurs auprès des organisations internationales qui s'intéressent à ce problème et ce, dans le cadre d'un programme précis, établi selon les priorités nationales dans le domaine de l'éducation et de la formation destiné à préparer des capacités et à compter sur soi.

Pour renforcer cette orientation, il est proposé de prendre les mesures pratiques suivantes :

- l'établissement des canevas précis de conventions de partenariat avec les donateurs, lesquels définiront clairement les types d'assistance et de soutien, en prenant en considération les priorités nationales dans ce domaine ;

- l'élaboration de programmes à long terme en relation avec toutes les composantes de la stratégie du Secrétariat d'Etat et ce , en collaboration avec les parties donatrices ;
- l'amélioration et la consolidation du dialogue dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle sur le plan international, dans le cadre de conventions bilatérales ou multilatérales ;
- la diversification des champs de coopération pour qu'ils englobent :
 - la réalisation d'enquêtes et d'études concernant les divers problèmes de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
 - la participation à l'évaluation et au redressement des déséquilibres détectés dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle en usage dans notre pays ;
 - la prise en considération des expériences internationales dans le domaine d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
 - l'avantage de bénéficier de l'expérience des organisations spécialisées dépendantes des Nations Unies qui s'intéressent au domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

6- Communication :

Afin d'assurer à l'action d'alphabétisation et de l'éducation non formelle la réussite et d'en amplifier l'impact, une série de manifestations visant la sensibilisation et la mobilisation à la fois des partenaires et des bénéficiaires doivent être organisées.

Objectifs

- Développer et promouvoir les actions de l'éducation non formelle et de lutte contre l'analphabétisme ;
- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble de la société ;
- Elargir et diversifier les messages et leurs supports.

Publics cibles :

- les bénéficiaires des cours d’alphabétisation aux stades avancés de formation ;
- les néo-alphabètes ;
- les bénéficiaires des programmes d’éducation non formelle ;
- les intervenants/partenaires potentiels.

Actions à mener :

- l’organisation, à travers les divers mass-médias (T.V, Radios, Journaux...) de campagnes d’information autour des objectifs de l’action du Secrétariat d’Etat et ce en vue de sensibiliser et de mobiliser la société ;
- la production de supports médiatiques écrits et audio-visuels : affiches, dépliants, brochures, film vidéo, panneaux publicitaires,
- la création d’un bulletin de liaison entre les différents intervenants pour échange d’expériences et d’informations ;
- l’organisation de journées nationales ciblées auxquelles participeront les partenaires des secteurs publics et privés et les composantes de la société civile pour discuter en profondeur tous les aspects de la stratégie ainsi que les modalités et les mécanismes de son exécution ;
- Actualiser et alimenter le site Web du Secrétariat d’Etat.
- L’organisation à l’échelle provinciale et préfectorale de réunions, meetings et tables rondes afin de sensibiliser davantage les bénéficiaires potentiels ;
- L’organisation par les partenaires eux-mêmes de rencontres et de journées de sensibilisation et d’information.

7- Suivi, évaluation et réajustement :

Afin d’assurer une action de qualité, le suivi, l’évaluation et le réajustement sont considérés comme un processus continu durant toutes les phases d’exécution de tout programme d’alphabétisation et d’éducation non formelle. Le système à mettre en place doit permettre de dégager d’une façon périodiques des indicateurs qualitatifs et quantitatifs liés au déroulement de ces programmes.

Les objectifs de l'évaluation de tout programme éducatif se rapportent toujours à l'information recueillie. Les principales modalités relatives aux tâches du processus sont les suivantes :

- 1- **Evaluation des besoins** : dont l'objectif est de connaître la population cible et de définir ses besoins en apprentissage. Cette phase pourrait être suivie d'études de base qui génèrent des informations utiles pour les concepteurs des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle pour identifier des actions adaptés ainsi que pour définir une batterie d'indicateurs d'impact mesurant les effets de ces programmes sur les populations des bénéficiaires ;
- 2- **Evaluation des connaissances** : souvent précédée par des tests de connaissances et d'attitudes des apprenants. Cette évaluation pourrait être au début du programme pour positionner le niveau des apprenants, à mi-parcours ou à la fin pour évaluer les connaissances acquises. Cette action d'évaluation, menée essentiellement par le formateur, peut être « formative », c'est-à-dire au cours du processus d'apprentissage ou « sommative » à la fin du programme ;
- 3- **Evaluation des moyens utilisés** : elle peut porter sur les manuels utilisés, les formateurs mobilisés ou sur d'autres aspects organisationnels. Elle peut servir à définir les facteurs de réussite de tout programme d'alphabétisation et d'éducation non formelle comme elle peut être un outil de réajustement ou de révision des actions en cours de réalisation ;
- 4- **Evaluation de l'impact** : l'étude d'impact des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle doit aller au-delà de l'examen des curricula et du matériel utilisé. L'évaluation doit porter sur les résultats acquis par les apprenants, les changements observés sur leurs comportements et les améliorations apportés sur leurs environnements. Une telle évaluation ne pourrait réussir que par l'existence de suffisamment de données préalablement recueillies durant la phase de l'évaluation des besoins.

La fonction de la recherche ne doit pas échapper également à ce processus. Dans ce cadre, un observatoire des niveaux d'alphabétisme des populations adultes devrait être mis en place. Cet observatoire aura pour missions ce qui suit :

- La réalisation d'études et de recherches dans le domaine de l'éducation des adultes pour améliorer les performances des programmes et répondre aux besoins éventuels des populations cibles et des partenaires ;
- La réalisation d'études d'évaluation du coût et de l'efficacité des programmes ;
- La réalisation d'études ponctuelles et périodiques pour mesurer les niveaux d'alphabétisme des populations adultes. Ces études permettront au Secrétariat d'Etat et à tous les partenaires d'avoir des estimations actualisées du niveau d'alphabétisme dans le pays. A l'état actuel, la carte d'alphabétisme au Maroc ne peut être identifiée qu'à l'occasion des recensements de la population.

La mise en oeuvre du système de suivi et d'évaluation repose sur deux composantes essentielles, à savoir :

- **Composante externe** : via le recrutement d'un consultant spécialisé afin d'assurer les missions de réalisation de visites d'évaluation pédagogique des classes d'alphabétisation et de validation des rapports soumis par les ONG partenaires avant tout versement de contribution budgétaire. Le consultant assure également l'évaluation finale de tout programme réalisé avec une ONG, objet d'une convention de partenariat avec le Secrétariat d'Etat.
- **Composante interne** : assuré par les services centraux du Secrétariat d'Etat, les Académies Régionales d'Education et de Formation et les Délégations du Ministère de l'Education Nationale. Ce système repose sur les visites effectuées par les cadres et sur un système de traitement et d'analyse des données et informations sur le déroulement des programmes. La mise en place d'un système informatique de traitement des données liant le local au central permettra de faciliter ces

tâches et d'assurer un contact permanent avec les services extérieurs ainsi qu'avec les différents opérateurs intervenant.

Le système mis en place repose sur une batterie d'indicateurs de mesure. Ces derniers, de nature qualitatifs et quantitatifs, peuvent être :

- **De contexte** : Le niveau d'analphabétisme : sa répartition spatiale ; caractéristiques des populations analphabètes (genre, milieu, âge, activités ...) ;
- **De performance** :
 - Le taux de réalisation des objectifs : les effectifs des inscrits rapportés aux objectifs annuels ;
 - Le taux de déperdition : le nombre des personnes ayant quitté le processus d'apprentissage avant la fin du programme rapporté au nombre des inscrits au début du programme ;
 - Le taux de réussite : le nombre de personnes ayant réussi les tests d'évaluation finale rapporté au nombre de personnes ayant fini le programme ;
 - Le taux de rendement : le nombre de personnes ayant réussi leur formation rapporté au nombre d'inscrits au début du programme ;
 - Le degré d'acquisition des apprenants : indicateur qualitatif relatif aux capacités des apprenants à assimiler les connaissances en matière de lecture, d'écriture et de calcul conformément aux compétences visées par les programmes.
- **D'impact** : ces indicateurs, difficilement mesurables à partir des données recueillies sur les bénéficiaires des programmes, feront l'objet de recherches et d'études ponctuelles et périodiques (l'observatoire). Ils concernent :
 - Le degré d'utilisation par les néo-alphabètes des connaissances acquises : cet indicateur sert à identifier les causes directes de l'analphabétisme de retour ;
 - Le degré d'insertion et d'amélioration des conditions de vie des néo-alphabètes : basé sur les relations corrélationnelles entre le niveau

d'alphabétisme et d'autres variables de développement (pauvreté, revenu ...). Un effort particulier de recherche et de modélisation devra être entrepris dans ce domaine.

La réalisation de toutes ces missions nécessite le renforcement des compétences du Secrétariat d'Etat et de ses services extérieurs en matière de formation et de moyens logistiques et matériels.

Annexes

Annexe n°1 : Evolution du niveau de l'analphabétisme au Maroc

<i>Années</i>	1960	1971	1982	1994	1998
<i>Taux d'analphabétisme (En %)</i>	87	75	65	55	48
<i>Population analphabète (en millions)</i>	6,6	7,7	9,3	10	11

*Sources : - Recensements Généraux de la population (1960 ; 1971 ; 1982 et 1994)
- Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages 1998/1999 ; Direction de la Statistique*

**Annexe n°2 : répartition de la population
analphabète selon les tranches d'âge**

<i>Tranches d'âges</i>	<i>Taux d'analphabétisme En 1998 (En %)</i>	<i>Effectifs des analphabètes En 1998</i>	<i>Pourcentage dans la population analphabète totale (En %)</i>
<i>10 – 14 ans</i>	25,3	819.973	7,9
<i>15 – 24 ans</i>	35 ,7	2.102.730	20,1
<i>25 – 44 ans</i>	49,5	3.844.170	36,8
<i>45 - 59 ans</i>	69,0	1.888.530	18,1
<i>60 ans et plus</i>	89,6	1.778.560	17,1
<i>Total</i>	48,3	10.433.963	100

Source : Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages 1998/1999 ;
Direction de la Statistique

Annexe n°3 : Taux de scolarisation et d'analphabétisme selon les régions du Royaume en 1994

Régions	Taux de scolarisation (Enfants de 7 à 12 ans)	Taux d'analphabétisme Populations 10 ans et plus
<i>Oued Ed-Dahab-Lagouira et Laayoune - Boujdour - Esakia El Hamra</i>	86,3	39,8
<i>Guelmim - Es-Smara</i>	73,5	55,2
<i>Souss - Massa - Daraa</i>	59,1	63,0
<i>Gharb-Chrarda-Béni Hssen</i>	53,4	58,0
<i>Chaouia-Ourdigha</i>	62,3	57,2
<i>Marrakech - Tensift - Al Haouz</i>	47,4	67,1
<i>Région de l'Oriental</i>	68,4	52,8
<i>Grand Casablanca</i>	89,0	30,9
<i>Rabat - Salé - Zemmour - Zaïr</i>	75,0	41,2
<i>Doukala - Abda</i>	49,9	64,4
<i>Tadla - Azilal</i>	55,3	64,3
<i>Meknès - Tafilalt</i>	67,0	53,0
<i>Fès - Boulmane</i>	66,3	51,0
<i>Taza - Al Hoceima - Taounate</i>	49,4	66,9
<i>Tanger - Tétouan</i>	58,8	53,6
Niveau National	62,2	54,7

Source : « Les régions du Royaume : dynamique démographique et socio-économique 1982-1994 » ; Direction de la Statistique.

Annexe n°4 : Projection du taux d'analphabétisme (Population analphabète âgée de 15 ans et plus)

<i>Années</i>	<i>Pop. 15 et + (**)</i>	<i>Taux d'analph.</i>	<i>Pop analphabète</i>	<i>Objectifs à alphabétiser</i>	<i>Restant à alphabétiser</i>
1998 - 1999 (*)	18 902 000	53	10 018 060	181 000	9 837 060
1999 - 2000 (*)	19 429 000	51	9 837 060	222 450	9 614 610
2000 - 2001 (*)	19 953 000	48	9 614 610	300 000	9 314 610
2001 - 2002 (*)	20 474 000	45	9 314 610	390 000	8 924 610
2002 - 2004 (***)	21 515 000	41	8 924 610	730 000	8 194 610
2004 - 2005	22 032 000	37	8 194 610	1 000 000	7 194 610
2005 - 2006	22 540 000	32	7 194 610	1 000 000	6 194 610
2006 - 2007	23 032 000	27	6 194 610	1 000 000	5 194 610
2007 - 2008	23 508 000	22	5 194 610	1 000 000	4 194 610
2008 - 2009	23 957 000	18	4 194 610	1 000 000	3 194 610
2009 - 2010	24 394 000	13	3 194 610	1 000 000	2 194 610
2010 - 2011	24 835 000	9	2 194 610	1 000 000	1 194 610
2011 - 2012	25 265 000	5	1 194 610	1 000 000	194 610
2012 - 2013	25 698 000	1	194 610	194 610	0
2013 - 2014	26 125 000	****	****	****	****
2014 - 2015	26 648 145	****	****	****	****
TOTAL	*****	*****	*****	9 642 450	*****

*/ bilan des réalisations des années antérieures

**/ Projections des populations âgées de 15 ans et + ; Source : "Situation et perspectives démographiques du Maroc" CERED 1997

***/ L'année 2002/2003 a été marqué par la préparation de la campagne nationale "Massirat Annour"

Hypothèses de travail

1- Le flux des nouveaux analphabètes est supposé nul vu que la scolarisation est généralisée et que les programmes d'Éducation Non Formelle accorde la priorité aux tranches d'âge 12-15 ans